

# Bulletin du Conseil communal

N° 20



**Lausanne**

Séance du 20 juin 2012



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du mercredi 20 juin 2012

20<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le mercredi 20 juin 2012, à 19 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

**Sommaire**

<b>Ordre du jour</b> .....	1136
<b>Séance</b> .....	1136
<b>Communications</b>	
Démission de M <sup>me</sup> Rebecca Ruiz du Conseil communal de Lausanne .....	1136
Démission de M. Samuel Bendahan du Conseil communal de Lausanne .....	1137
<b>Allocution présidentielle</b> .....	1138
<b>Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission »</b>	
Développement photocopié.....	1138
Discussion .....	1139
<b>Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés »</b>	
Développement photocopié.....	1139
Discussion .....	1140
<b>Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique »</b>	
Développement photocopié.....	1141
Discussion .....	1141
<b>Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues »</b>	
Développement photocopié.....	1142
Discussion .....	1142
<b>Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne »</b>	
Rapport.....	1143
Discussion .....	1147
<b>Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n'appelant pas de longs développements</b>	
Rapport-préavis N° 2011/41 du 7 septembre 2011 .....	1154
Rapport.....	1157
Discussion .....	1161

**Postulat de M. Valéry Beaud : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public »**

Rapport.....	1163
Discussion .....	1164

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l'art. 32, Traitement et restitution des indemnités »**

Rapport.....	1166
Discussion .....	1167

**Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois »**

Rapport.....	1170
Discussion .....	1171

**Pétition du Conseil des jeunes, par M. Marc-Olivier Demenjoz, président (54 sign.) : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise »**

Rapport.....	1171
Discussion .....	1174

**Postulat de M. Benoît Gaillard : « Agences de notation contre la démocratie locale : organiser la riposte »**

Rapport.....	1175
Discussion .....	1176

**Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartier d'habitation ». Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! »**

Rapport.....	1183
Discussion .....	1184

**Allocution de M. Claude-Alain Voiblet, président sortant.....**

1188
------

## Ordre du jour

Voir Bulletin N° 19/I du 19 juin 2012.

## Séance

**Membres absents excusés** : M<sup>mes</sup> et MM. Christiane Blanc, Xavier de Haller, Jean-Michel Dolivo, Martine Fiora-Guttman, Sarah Frund, Fabrice Ghelfi, Sébastien Guex, Philippe Jacquat, Charles-Denis Perrin, Sandrine Schlienger.

**Membres absents non excusés** : M<sup>mes</sup> et MM. Thérèse de Meuron, Jean-Pascal Gendre, Christiane Jaquet-Berger, Evelyne Knecht, Gilles Meystre, Sophie Michaud Gigon, Solange Peters, Julien Sansonnens.

Membres présents 82

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 8

**Effectif actuel 100**

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Le président** : – Tout d'abord pour vous dire que je souhaite passer les droits des conseillers, notamment les postulats, les motions – non il n'y a que des postulats, pour qu'on puisse nommer les commissions, donc nous allons faire ça ce soir et puis je prendrai également les affaires qui concerne notamment des personnes qui quittent le Conseil communal, vu qu'on a à l'ordre du jour encore en tout cas une intervention qui concerne deux jeunes députés. Donc on va leur faire le plaisir de la traiter ce soir, si vous êtes d'accord. Cela étant, sinon nous allons prendre l'ordre du jour dans l'ordre. Voilà je vous demande un peu de silence.

---

## Communication

Démission de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 18 juin 2012

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Par la présente, je vous transmets ma démission du Conseil communal de Lausanne à l'issue de la séance du 20 juin 2012.

Amenée à siéger au Grand Conseil suite à mon élection au mois de mars dernier, je démissionne en effet du Conseil communal pour respecter la règle de non-cumul des mandats en vigueur dans mon parti. Le respect de ce principe permettra ainsi à l'une de mes collègues de parti d'être assermentée et de pouvoir s'investir au sein de ce Conseil.

Pour ma part, ce n'est pas sans regrets que je quitte ma fonction de conseillère communale tant j'ai apprécié ces six années, à vos côtés, au service de notre Ville bien-aimée et de ses habitants. Mon activité au sein de notre Conseil a été une expérience extrêmement enrichissante, tant du point de vue politique qu'humain.

Malgré les divergences politiques, chaque membre de ce Conseil poursuit comme objectif, j'en suis convaincue, le bien-être des Lausannois et les intérêts de notre Cité. Je vous remercie donc par ces quelques lignes, chères et chers collègues, pour la bonne

collaboration que j'ai pu expérimenter avec plusieurs d'entre vous, au-delà des clivages partisans.

Présidente du PS lausannois pour quelques mois encore, je ne manquerai pas de suivre de près vos débats futurs avec le plus grand intérêt.

Je vous souhaite à toutes et à tous plein succès pour la suite de vos travaux et vous adresse, Monsieur les Président, Madame la Municipale, Monsieur le Syndic et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues, mes meilleurs messages.

(Signé) *Rebecca Ruiz*

**Le président** : – Vous l'aurez compris, il s'agit de la démission de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, qui va rejoindre les rangs du Grand Conseil à la rentrée. J'aimerais la remercier pour son passage de six ans dans notre Conseil. Elle est entrée au Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et a participé à de nombreuses commissions, dont à la Commission des finances depuis le 12 avril 2011.

Je vous souhaite plein succès dans votre nouvelle tâche politique ; nous aurons plaisir à vous croiser dans la politique lausannoise. Merci beaucoup et, encore une fois, je vous souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction de députée. Je suis sûr que vous allez pouvoir vous épanouir.

*Applaudissements.*

---

## **Communication**

Démission de M. Samuel Bendahan du Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 18 juin 2012

Monsieur le Président du Conseil Communal,

Par la présente, je vous fais part de mon souhait de démissionner du Conseil communal de Lausanne, avec effet lors de mon assermentation au Grand Conseil, prévue le mardi 26 juin à 9 h. En effet, le cumul des mandats de député et de conseiller communal à Lausanne irait à l'encontre des statuts du Parti socialiste lausannois. Même si c'est avec beaucoup de tristesse que je quitterai ce conseil, tant j'ai aimé y participer, ce principe de répartition du pouvoir et de promotion de la relève est bon, important et juste. Je sais pour bien les connaître que les personnes qui remplaceront les nouveaux députés socialistes apporteront énormément au Conseil communal.

Il en découle ma démission de la Commission des finances, de la Commission de recours en matière d'impôt communal et de la Commission consultative d'informatique. Je garderai toujours un excellent souvenir de ma participation à ces commissions et de la collaboration que nous avons pu y avoir, et je profite de la présente pour en remercier les autres membres et leurs présidents.

Je suis extrêmement fier d'avoir pu être membre de ce Conseil, même si ce n'est que pour une année. Des décisions d'une grande qualité y ont été prises, dans un but d'amélioration du quotidien de chacune et chacun, et ce malgré les contraintes externes parfois très fortes. Œuvrer au sein du groupe socialiste a été un grand honneur, et j'ai pu en apprécier le fonctionnement démocratique, les valeurs et les compétences. Je salue aussi les autres personnes avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger ou de construire au sein de ce Conseil, tous bords confondus.

Je ferai tout pour porter au niveau cantonal les valeurs que nous avons défendues ici, et resterai avec intérêt en contact avec les membres de ce Conseil,

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil communal, mes salutations solidaires,

(Signé) *Samuel Bendahan*

**Le président** : – Il s'agit de la démission de M. Samuel Bendahan, qui a également été élu député. Comme il le dit lui-même, M. Bendahan est entré au Conseil lors cette nouvelle législature. Il s'est engagé dans trois commissions, notamment dans la Commission des finances. J'aimerais aussi le remercier pour son passage et sa contribution à ce Conseil communal et lui souhaiter plein succès dans son mandat de député. Je pense qu'il n'aura pas de souci pour retrouver le plaisir de l'exercice de la politique au niveau du Parlement cantonal. Nous aurons le plaisir de le croiser dans le cadre de la politique communale à l'avenir. Merci beaucoup et plein de succès pour votre avenir.

*Applaudissements.*

---

### **Allocution présidentielle**

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (La Gauche)** : – Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée lors de l'élection d'hier et je m'engage à travailler à la bonne marche de notre Conseil, en collaboration avec les autres membres du Bureau et avec le secrétaire du Conseil.

L'année qui vient ne devrait pas être électorale, mais nous aurons à traiter quelques gros sujets. J'ai néanmoins l'espoir de réussir à tenir l'ordre du jour aussi proprement que l'a fait l'actuel président. Présider le Conseil est un honneur et aussi une satisfaction pour une Lausannoise de naissance. En vous représentant dans diverses manifestations, je me réjouis de rencontrer des Lausannois dans la variété de leurs activités et de leurs convictions. Pour partager un moment de détente et de convivialité, le groupe La Gauche et moi-même vous invitons, le 11 septembre, après la séance du Conseil, au Restaurant de la piscine de Bellerive – piscine qui fête par ailleurs ses 75 ans cette année ; les invitations vous ont été remises ou vous seront remises par les huissiers aujourd'hui. Les coupons-réponses sont à me remettre au cours de cette séance ou à me renvoyer en mettant un timbre sur le coupon-réponse. Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne soirée.

*Applaudissements.*

---

### **Postulat de M. Henri Klunge : « Récusation en commission »**

Développement polycopié

Le nombre de représentants de chaque groupe dans les commissions ad hoc du Conseil communal de Lausanne est défini en début de législature proportionnellement à la force de chaque groupe dans le Conseil.

Lorsque les commissions se rencontrent, des intervenants extérieurs peuvent être invités pour présenter leurs projets et/ou amener leurs expertises. Ces représentants sont remerciés avant les délibérations de la commission.

Le conseiller municipal en charge du dossier vient normalement accompagné de l'un de ses collaborateurs chargé lui aussi du dossier. Ces deux intervenants restent du début à la fin de la commission.

De ce fait, lorsque ledit collaborateur est lui-même un conseiller communal, la représentation des groupes n'est plus celle définie par le Bureau du conseil en début de législature. Bien que le conseiller communal, venu en tant que fonctionnaire n'ait pas le

droit de vote, celui-ci peut tout de même argumenter en faveur de son parti lors des discussions.

Je demande donc à la Municipalité de faire son possible pour ne pas venir en commission accompagnée d'un employé étant aussi membre du Conseil communal et de favoriser la venue de l'assistant dudit employé.

Discussion

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Mon postulat part d'un constat simple : la composition d'une commission est fixée au début de la législature par notre Conseil, conformément à l'article 36 du Règlement du Conseil communal, ceci afin d'assurer la représentation de chaque groupe. Quelle ne fut pas ma surprise de voir dans une commission, au sujet somme toute anodin, que le représentant du service concerné accompagnant le conseiller municipal était lui-même conseiller communal. Dès lors, l'équilibre de la commission n'était, pour moi, plus assuré.

Je veux bien croire que le conseiller qui se retrouve dans ce genre de situation peut faire la part des choses, cependant son opinion peut être plus marquée que celle de quelqu'un qui ne fait pas de politique et, surtout, son opinion sera peut-être plus écoutée de par la valeur que ses pairs y donneront grâce à la connaissance des débats en plénum. De plus, si c'est un ancien conseiller communal, dès la classe cinq, il ne peut pas être membre du Conseil communal selon l'article 20 du Règlement pour le personnel de l'Administration communale ; c'est bien qu'un conflit d'intérêts peut avoir lieu.

Je suis cependant conscient que l'expertise de l'un ou de l'autre des employés communaux peut être très importante dans des sujets très précis et ciblés. C'est pourquoi je précise dans mon postulat que je demande à la Municipalité de faire son possible pour venir avec des employés n'étant pas membres du Conseil. Ce postulat me semble tellement logique que je vous encourage à le renvoyer directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Nous demanderons le renvoi à une commission.

**Cette proposition est appuyée par cinq membres.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés »**

Développement polycopié

Afin de mieux protéger les personnes mineures de la consommation excessive d'alcool et de mieux garantir l'ordre public et la sécurité durant la vie nocturne, nous demandons à la Municipalité d'étudier, d'entente avec le canton, une interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles (apéritifs, boissons mélangées et alcopops) dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille de jours fériés.

*Développement*

L'abus d'alcool par les mineurs et notamment par les adolescents nuit à leur santé et conduit de plus en plus souvent à des intoxications alcooliques. Le lien entre l'accès à l'alcool et sa consommation abusive, en particulier chez les jeunes, est confirmé par de nombreuses publications. La consommation excessive d'alcool des jeunes, mineurs et

adultes, est l'une des causes déterminantes de nombreux débordements de la vie nocturne. L'intensité de la vie nocturne lausannoise a atteint un niveau qui exige des mesures complémentaires pour maintenir la tranquillité, l'ordre et la sécurité publics. Une réduction de l'offre de boissons alcooliques sur le territoire communal est souhaitable dans la mesure où elle peut contribuer à une diminution de la consommation sur la place publique durant la vie nocturne. Le présent postulat s'inspire de l'expérience d'autres villes et notamment du Canton de Genève où des mesures de restriction de la vente à l'emporter de boissons alcooliques ont permis de réduire le nombre d'intoxications alcooliques chez les jeunes et de freiner l'augmentation de leur consommation d'alcool. Quant aux nombreux débordements, incivilités et délits associés à la vie nocturne, le postulant est d'avis qu'une mesure de restriction telle que proposée mérite d'être mise en œuvre à Lausanne à titre d'essai pour une durée de trois à cinq ans. Des mesures d'accompagnement doivent permettre de vérifier le respect de l'interdiction de vente.

#### Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Je vous présente deux initiatives un peu jumelles qui traitent de la vie nocturne lausannoise et plus précisément des boissons alcoolisées. La première traite de la vente à l'emporter. Elle vise à mieux protéger les mineurs de la consommation excessive d'alcool et à mieux garantir l'ordre public et la sécurité durant la vie nocturne. Nous demandons à la Municipalité d'étudier une interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles, comme des apéritifs, des boissons mélangées et des alcopops, ceci d'entente avec le Canton. Nous demandons cette interdiction dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille de jours fériés. Le présent postulat s'inspire de l'expérience d'autres villes, notamment du Canton de Genève, où des mesures de restriction de la vente à l'emporter de boissons alcoolisées ont permis de réduire le nombre d'intoxications dues à l'alcool chez les jeunes et de freiner l'augmentation de leur consommation. Quant aux nombreux débordements, incivilités et délits associés à la vie nocturne, le postulant demande une mesure de restriction à titre d'essai pour une durée de trois à cinq ans à Lausanne. Bien sûr, des mesures d'accompagnement doivent permettre de vérifier le respect de cette interdiction de vente.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – En 2003, j'avais déposé une motion qui donnait des pistes à la Municipalité pour établir une politique de lutte contre la consommation d'alcool par les jeunes. Il serait utile que ce postulat soit renvoyé, comme les autres initiatives de M. Stauber, à une commission pour que l'on puisse en discuter et voir quelles dispositions prendre.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – On a les deux objets de M. Stauber, mais je crois qu'on aura un certain nombre de projets qui vont dans ce sens d'ici la prochaine année présidentielle. On peut proposer au Bureau de les rassembler dans une seule commission, sinon on risque de nous dire que ce n'est pas la bonne solution, qu'il faudrait faire comme l'autre commission propose. Autant que cela soit regroupé.

**Le président :** – Le Bureau fera probablement comme cela, mais on verra ; c'est effectivement une décision qui relève de sa compétence.

**M. Nicolas Gillard (PLR) :** – Je pense avoir une idée meilleure que celle de M. Ferrari. Le PLR a déposé une demande pour que nous ayons une table ronde concernant ces problèmes des nuits lausannoises. On pourrait même y soumettre tous ces postulats si cette table ronde est acceptée ; cela permettra à tous les acteurs de s'exprimer.

La discussion est close.

**Le président** : – Je vous remercie de contribuer à la réflexion du nouveau Bureau, mais je vous rappelle encore une fois qu'il prendra sa décision.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

**Postulat de M. Philipp Stauber : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique »**

Développement polycopié

Afin de contenir et modérer les dérapages de la vie nocturne lausannoise, nous demandons à la Municipalité d'étudier l'introduction d'heures et de zones sans consommation d'alcool sur la voie publique au centre-ville et des lieux choisis du territoire communal.

*Développement*

La consommation excessive d'alcool des jeunes, mineurs et adultes, est l'une des causes déterminantes de nombreux débordements de la vie nocturne. L'intensité de la vie nocturne lausannoise a atteint un niveau qui exige des mesures complémentaires pour maintenir la tranquillité, l'ordre et la sécurité publics. Une réduction de la consommation d'alcool sur le territoire communal est souhaitable dans la mesure où celle-ci peut contribuer à modérer les dérapages de la vie nocturne.

Le présent postulat vise une révision du Règlement général de police de la commune de Lausanne afin de limiter la consommation d'alcool sur la voie publique durant la vie nocturne. Les régies applicables pourraient s'inspirer des modalités suivantes :

- La consommation de boissons alcooliques est interdite sur la voie publique au centre-ville entre 24 h et 7 h.
- La consommation de boissons alcooliques distillées ou considérées comme telles est interdite sur la voie publique au centre-ville entre 21 h et 24 h le vendredi, le samedi et la veille de jours fériés.
- La Municipalité peut accorder des dérogations.
- La Municipalité peut définir d'autres zones sans consommation alcool comprenant, par exemple, des lieux de passage de piétons, des arrêts de transports publics, la gare, des parcs et jardins publics, des parking, ou des grands axes de circulation.
- La possession de récipients entamés ou ouverts est considérée comme consommation.

Face aux nombreux débordements, incivilités et délits associés à la vie nocturne, le postulant est d'avis que des mesures restrictives telles que proposées méritent d'être mises en œuvre à Lausanne à titre d'essai pour une durée de trois à cinq ans.

Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC)** : – Ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'introduction d'heures et de zones sans consommation d'alcool sur la voie publique, afin de contenir et modérer les dérapages de la vie nocturne lausannoise. Il s'agit d'une mesure ciblée qui donne la possibilité à la Municipalité de statuer en fonction des nécessités. Le présent postulat vise une révision du Règlement général de police de la commune de Lausanne afin de limiter la consommation d'alcool sur la voie publique pendant la nuit. De même que le postulat précédent, la mesure restrictive demandée pourrait s'appliquer pendant une période d'essai de trois à cinq ans.

La discussion est ouverte.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – J'ai la même demande que tout à l'heure, soit que ce soit, si possible, traité dans la même commission. Je demande en tout cas un renvoi en commission.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Postulat de M. Philipp Stauber : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues »**

Développement polycopié

Dans le but de protéger nos enfants et nos adolescents de la consommation d'alcool et de drogues, nous demandons à la Municipalité d'étudier, d'entente avec le Canton, la mise en œuvre de zones sans alcool, sans tabac et sans drogues pour les écoles, les établissements pré- et parascolaires, les jardins d'enfants, les places de jeux et les autres installations destinées aux enfants, l'interdiction étant valable au moins durant les journées de l'année scolaire.

*Développement*

L'abus de boissons alcooliques par des mineurs et leur accès direct aux drogues sont reconnus. Certains spécialistes estiment que ce phénomène actuel est sous-estimé. Aujourd'hui, la consommation précoce d'alcool, de tabac et de drogues appelle à une grande vigilance de la part de nos autorités. Les débordements durant les nuits lausannoises ainsi que les dernières statistiques sur la consommation d'alcool et de drogues chez les jeunes mettent le doigt sur un véritable problème de société.

Il est utile de se rappeler que la presse a évoqué, à plusieurs reprises, la présence de trafiquants de drogues à proximité des écoles, et il n'est pas rare de retrouver des bouteilles vides de boissons alcooliques dans les enceintes scolaires. Mettre des barrières supplémentaires à un accès direct à l'alcool, au tabac et aux drogues s'avère nécessaire. La collectivité publique se doit d'agir et d'adapter l'environnement scolaire aux nouvelles réalités.

D'autres villes telles que Coire ont réalisé avec un succès reconnu des zones sans alcool, sans tabac et sans drogues. Elles constituent un outil de plus dans la prévention d'abus en diminuant les possibilités d'accéder directement et rapidement aux produits énumérés. Afin de mieux protéger nos enfants et nos adolescents de la consommation d'alcool et de drogues, nous souhaitons une application ciblée de mesures similaires à Lausanne.

Discussion

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – Avec ce postulat, il ne s'agit pas de vie nocturne, mais d'un sujet très différent. Dans le but de protéger nos enfants et nos adolescents de la consommation d'alcool et de drogues, nous demandons à la Municipalité d'étudier, d'entente avec le Canton, la mise en œuvre de zones sans alcool, sans tabac et sans drogues pour les écoles, les établissements pré- et parascolaires, les jardins d'enfants, les places de jeux et les autres installations destinées aux enfants ; l'interdiction doit être effective au moins pendant les journées de l'année scolaire. D'autres villes, telles que Coire, ont mis en place des zones sans alcool, sans tabac et sans drogue avec un succès reconnu. C'est un outil de plus dans la prévention d'abus en diminuant les possibilités d'accéder directement et rapidement aux produits énumérés.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.)** : – J'ai une fille, qui va à la crèche deux jours par semaine. J'aimerais bien savoir si l'établissement où je la dépose y autorise la drogue. C'est pourquoi je propose d'en discuter en commission.

**Cette proposition est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jacques Pernet (PLR), rapporteur, Christelle Allaz (Soc.), Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Nicolas Gillard (PLR), Elisabeth Müller (Les Verts), David Payot (La Gauche), Roland Rapaz (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

**Rapport polycopié de M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur :**

La commission a siégé le mercredi 11 janvier 2012, de 15 h 30 à 17 h.

Elle était composée de : M<sup>mes</sup> Christelle Allaz, Anne-Françoise Decollogny, Elisabeth Müller, et de MM. Daniel Bürgin, Jean-François Cachin, Nicolas Gillard, David Payot, Vincent Rossi, Roland Rappaz ainsi que du soussigné rapporteur.

La Municipalité était représentée par MM. Olivier Français, directeur des Travaux, Alain Gonin, chef de division – Service des routes et de la mobilité, Miguel Oro, chef de section – Service des routes et de la mobilité.

Les notes de séance ont été tenues par M. François Mukundi, adj. adm – Service des routes et de la mobilité. Nous le remercions de son précieux et prompt travail.

La postulante évoque trois raisons majeures au dépôt de son postulat :

1. Le réchauffement global de la planète
2. Dans le cadre du protocole de Kyoto la Suisse devrait réduire de 8 % ses émissions de gaz à effet de serre mais n'arrivera peut-être pas à atteindre cet objectif, modeste à ses yeux.
3. Elle souhaite profiter de la révision du Plan directeur communal (PDC), en chantier, pour proposer à la Municipalité d'aborder enfin la problématique de la diminution effective du trafic individuel motorisé (TIM) en ville de Lausanne, des effets de ce mode de transport sur le climat, de son impact sur la précarisation de la qualité de vie des habitants et de la non prise en compte de cette problématique dans le cadre des mesures annoncées du PALM (ex. Axes forts de transports publics urbains – AFTPU).

Pour parvenir à une diminution effective du TIM en ville, elle propose 5 mesures concrètes :

1. La déviation du trafic de transit sur l'autoroute de contournement ;
2. Une nouvelle hiérarchisation du réseau routier supprimant les axes principaux des quartiers densément habités (par exemple, la petite ceinture) et des zones de détente (par exemple, l'axe principal avenue de Rhodanie-quai d'Ouchy) ;

3. Une réduction du nombre de places de stationnement le long des rues et sur les places publiques, en particulier au centre-ville. Ceci, sans prêter les résidents, les personnes à mobilité réduite et les personnes actives dépendantes de leur voiture ;
4. Une réduction du nombre de places de stationnement que peuvent aménager les entreprises lors d'une construction, reconstruction ou transformation ;
5. L'aménagement, d'entente avec les communes concernées, de P+R et P+Rail en bordure de l'agglomération et à proximité des gares du Canton.

Le directeur des Travaux rappelle que tous les partis politiques ont déjà été abordés et ont approuvé le plan d'actions et la procédure devant conduire à la révision du Plan directeur communal (PDC). La postulante élude la méthode de travail déjà établie et la procédure approuvée par tous devant conduire à la révision du PDC. Les demandes contenues dans ce postulat enfoncent donc des portes ouvertes. Ainsi la déviation du trafic sur l'autoroute est la base même du projet des Axes forts, tout comme la nouvelle hiérarchisation du réseau est l'objet même de la révision du PDC. S'agissant du stationnement, il peine à comprendre que l'on puisse demander une nouvelle diminution alors que de très gros efforts ont déjà été entrepris dans le cadre du PGA.

En ce qui concerne les P+R, Le directeur des Travaux rappelle qu'à chaque fois que des demandes de financement ont été présentées au Conseil d'Etat, elles ont fait l'objet d'une fin de non recevoir du conseiller d'Etat en charge, qui se trouve être membre du parti des Verts. Dès lors, il se demande comment la postulante pense atteindre des objectifs aussi importants sans la participation du Canton.

S'agissant des préoccupations de la postulante quant au climat, à la qualité de vie des habitants et à la politique menée dans le cadre du PALM, les membres de l'Administration présents nous commentent divers graphiques et diapositives (certains joints au présent rapport) établissant le bilan entre 2005 et 2010 :

1. *Evolution du trafic individuel dans la région Lausanne-Morges entre 2005 et 2010*

Cordon 1 : Centre-ville de Lausanne	- 13% ;
Cordon 2 : Ville de Lausanne	- 4,2% (y compris autoroute) ;
Cordon 3 : Agglomération de Lausanne	+ 6,8% (y compris autoroute) ;
Cordon 4 : Centre-ville de Morges	- 4,4%
Cordon 5 Agglomération de Morges	+ 7,5% (y compris autoroute) ;
Cordon 6 : Agglomération Lausanne-Morges	+ 7,5% (y compris autoroute).

On peut donc constater que les comportements en matière de mobilité ont bien évolué avec une croissance importante enregistrée dans les transports collectifs, notamment grâce au m2, à l'augmentation des fréquences du m1 aux heures de pointe et à une baisse significative du trafic automobile au centre-ville de Lausanne, et ce malgré une croissance importante de la population et des emplois à Lausanne

2. *Evolution du trafic individuel entre 2005 et 2010 sur l'autoroute de contournement*  
entre + 7,5% et + 14,4%

3. *Evolution de la population à Lausanne*

2005 : 117'150 habitants

2010 : 127'000 habitants, soit + 8%

4. *Evolution des emplois à Lausanne*

2005 : 85'900 emplois

2010 : 89'700 emplois, soit + 4,3%

5. *Evolution annuelle du taux de motorisation en % à Lausanne*

2005 : 429 véhicules/1000 habitants

2010 : 400 véhicules/1000 habitants, soit -7,25%

à titre de comparaison le canton de Vaud compte 560 véhicules/1000 habitants

6. *Evolution des parts modales (part des transports en commun – TC)*

Cordon 1 Centre-ville de Lausanne 46%, soit + 11%

Cordon 2 Ville de Lausanne 34%, soit + 7%

Cordon 3 Agglomération de Lausanne 22%, soit + 3%.

Pour le directeur des Travaux c'est donc bien la politique souhaitée par la postulante qui a été menée depuis des années et qui se poursuit à Lausanne avec les résultats encourageants relevés ci-dessus. Il estime que l'on ne saurait aller plus vite dans certains domaines sans froisser, voire léser davantage les communes voisines qui subissent les contrecoups de la diminution du trafic lausannois sur leur commune. En ce qui concerne la hiérarchisation du réseau routier, il précise que la Ville travaille en coordination avec le Canton, qui refuserait la fermeture de certains axes routiers comme celui de Rhodanie. Dans ce contexte, comment garantir à la postulante que des axes importants de trafic vont pouvoir être fermés à Lausanne sur décision unilatérale de la Municipalité lausannoise ? Dans le contexte lausannois, les solutions qu'il a proposées, qui consistaient notamment à réaliser des tunnels à Ouchy, à la Maladière et sous Saint-François, et qui auraient permis de régler les problèmes de trafic automobile au centre-ville et dans la zone de détente d'Ouchy, ont systématiquement été rejetées par dogmatisme. Dès lors, il ne reste que la solution régionale, mais celle-ci est lente à mettre en place en raison de la participation nécessaire et indispensable des communes avoisinantes qui connaissent un retard de développement des transports publics par rapport à Lausanne et qui doivent le rattraper.

En conclusion, le directeur des Travaux relève que les efforts réalisés par la Ville de Lausanne en matière de développement des transports publics (avec comme corollaire la diminution du TIM) sont considérables et reconnus comme tels au niveau régional.

Il y a donc lieu d'admettre que l'objectif poursuivi par la postulante est celui déjà adopté par la Municipalité et le Conseil communal.

**Discussion générale**

Lors de la discussion générale, plusieurs commissaires s'expriment. Les diverses prises de position peuvent se résumer comme suit :

- La plupart des commissaires présents estiment que l'évolution en cours va dans le bon sens. Ils adhèrent au but poursuivi par la postulante.
- Certains commissaires pensent qu'il faut laisser la révision du PDC se mettre en place (axes forts, etc.), laisser du temps au temps et respecter le « timing ». Rien n'empêche, plus tard, de demander des modifications (par amendement, postulat ou autre moyen démocratique).
- « Forcer le rythme » des mesures qui se mettent en place n'amènerait rien de positif.
- Il n'y a plus à proprement parler de défenseurs inconditionnels de la « bagnole ». Tous les partis appuient le développement des transports publics en ville de Lausanne et louent les efforts que la Municipalité fait dans ce domaine.

- De nombreuses places de parc ont été supprimées. En supprimer plus risque de faire fuir les entreprises hors des murs de Lausanne avec toutes les conséquences induites (trafic supplémentaire, emplois, impôts, etc.).
- Développer les P+R dans les communes vaudoises est certainement une bonne solution mais nécessite une volonté politique cantonale.
- Des commissaires indiquent leur inquiétude face à l'augmentation du TIM annoncée dans certains secteurs, comme à Beaulieu et à Vinet, suite à la fermeture au trafic des axes Chauderon-Saint-François et rue de Genève-Place de l'Europe.
- Certains commissaires estiment que renvoyer un tel postulat à la Municipalité alors que la Ville travaille déjà dans les directions demandées par la postulante est du travail inutile et mobilisera des effectifs pour produire la réponse, effectifs qui peuvent être utilisés à d'autres fins plus utiles.
- Un commissaire demande à ce sujet combien « coûte » la réponse à un postulat : la réponse est d'approximativement 50 000 frs.
- Un commissaire, se basant sur la situation de son quartier qui se situe également dans l'hyper centre habité, soumis à un trafic très dense, relève que, de manière générale, les nuisances liées au trafic ont diminué grâce aux normes antibruit qui sont devenues plus sévères et au fait que la technique automobile permet d'offrir aujourd'hui des véhicules plus silencieux qu'autrefois. Il est persuadé que la petite ceinture voit également passer des véhicules plus silencieux.
- Un commissaire relève que les véhicules qui circulent en ville sont de plus en plus ceux des familles lausannoises qui en ont besoin, soit pour leurs loisirs, soit pour leurs déplacements en dehors de la ville. Il estime légitime de prendre également en considération les besoins de ces habitants.

Dans le cadre de ces discussions, le directeur des Travaux s'étonne que les commissaires ne fassent pas confiance à la Municipalité, alors que le Conseil communal a voté le préavis sur les Axes forts à l'unanimité. Il relève que la fermeture des deux axes routiers va dans le bon sens dans la mesure où celle-ci engendrera inévitablement une diminution mathématique du nombre de véhicules en ville. Pour ce qui est de la présence de véhicules ventouses à la recherche d'une place de parc dans les quartiers d'habitation, M. le municipal précise que ce problème relève de la police qui laisse faire et n'intervient pas, en favorisant le désordre sur le domaine public. Enfin, pour ce qui est des places de stationnement, il ne comprend pas que l'on puisse demander de nouvelles suppressions en plus des 150 déjà prévues dans le cadre du projet des Axes forts sur la rue de Genève.

En réponse à la discussion générale, la postulante estime qu'il est normal qu'elle agisse en amont pour éviter que l'on dise qu'elle arrive trop tard, une fois que le Plan directeur communal aura été adopté. Elle s'étonne que la Municipalité ne puisse pas prendre en compte ses demandes dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. En ce qui concerne l'adoption du préavis des Axes forts, elle précise que le Conseil communal l'a considéré comme une avancée, malgré les regrets exprimés en commission – et en plénum – par certains, concernant le peu de diminution du TIM et l'augmentation sectorielle du trafic en ville de Lausanne. Pour elle, les tunnels proposés par la Municipalité visaient le maintien des TIM au niveau actuel et non une diminution effective. De plus, elle estime que le principe défendu dans le PDC de 1966, à savoir favoriser l'accès au centre-ville en TIM est désormais obsolète, vu le développement des transports publics intervenu depuis lors. Il y a donc lieu de repenser la hiérarchisation du réseau routier en fonction de ces nouveaux modes de déplacement.

D'autre part, elle répète que la Commune a les compétences pour réglementer tant la circulation, le stationnement que la réduction des vitesses sur son territoire. Elle souhaite donc qu'elle en fasse usage pour réaliser les mesures qu'elle propose.

La suite à cette discussion générale peut être résumée comme suit :

- Quelques commissaires proposent à la postulante de retirer son postulat mais que son texte soit versé au dossier de la révision du Plan directeur communal.
- La postulante ne tient pas à le retirer, mais demande à ce qu'il soit traité et qu'il figure dans le cadre de la révision dudit plan.
- Or, le règlement du Conseil communal prescrit que la Municipalité doit répondre aux postulats dans un délai de six mois. La révision du PDC n'interviendra pas avant 2013, voire 2014.
- Une procédure de consultation des partis politiques est prévue dans le cadre de la révision du PDC. A cette occasion, ils pourront faire valoir leurs opinions.
- Certains commissaires soutiennent la postulante dans son désir de renvoi de son postulat à la Municipalité pour autant qu'une dérogation au délai de réponse soit voté dans le cadre de la présente commission.

Fort de ce qui précède, la commission décide de procéder à deux votes :

- la dérogation au délai de réponse (et de traitement)
- et ensuite la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Müller.

**Au vote :**

1. Dérogation au délai de traitement du postulat de M<sup>me</sup> Müller permettant que la réponse à ce postulat soit donnée dans le cadre du préavis révisant le Plan Directeur Communal :

- Pour : 7 voix
- Contre : 0
- Abstentions : 3 voix

2. Prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Müller :

- Pour : 6 voix
- Contre : 4 voix
- Abstentions : 0

La séance est levée à 17 h.

Discussion

**M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts)** : – Nous allons réviser notre Plan directeur communal ; c'est donc l'occasion de revoir la politique des déplacements à Lausanne. Le Plan directeur adopté en 1996 ne s'était pas fixé pour but de diminuer le trafic individuel motorisé (TIM) à Lausanne. A l'époque, on se réjouissait plutôt de l'augmentation de la circulation automobile. On y voyait un signe de prospérité. Certes, il semblait indispensable de développer les transports publics, mais la voiture restait un moyen de locomotion essentiel pour se déplacer en ville. En conséquence, le Plan directeur de 1996 s'est limité à renforcer les règles de circulation et de stationnement. Les axes routiers ont été classés en plusieurs catégories et le TIM canalisé sur le réseau principal. En ville, le stationnement sur le domaine public a été réservé aux résidents, aux visiteurs et aux clients des magasins. Des parkings-relais ont été prévus pour les pendulaires en périphérie.

Aujourd'hui, nous devons avoir une autre approche de la mobilité urbaine. Le haut niveau de circulation automobile que nous observons dans notre pays ne correspond pas à un

développement durable. Le microrecensement de 2010 nous apprend que le Suisse parcourt en moyenne 20 500 kilomètres par an, dont la moitié en TIM. Cette fringale de kilomètres explique sans doute qu'en Suisse les émissions de gaz à effet de serre dues aux transports ne diminuent pas, mais, au contraire, augmentent : actuellement, un tiers des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays sont dues à la mobilité.

L'autre raison de remettre en question le niveau d'utilisation du TIM dans les villes est la qualité de vie. A mon avis, on ne pourra pas redonner aux villes leur attractivité sans y diminuer substantiellement le TIM. Dans toutes les villes, les citoyens souffrent de la circulation automobile. Pour les Zurichois, par exemple, il s'agit de la principale source de préoccupations ; pourtant cette ville est bien dotée en transports publics. Les nuisances dues au TIM sont connues : pollution, bruits et dangers. Dans le cas de la voiture, il faut y ajouter l'emprise au sol exagéré ; comme la villa, la voiture occupe beaucoup de place, que ce soit pour circuler ou pour stationner. Villa et voiture ne sont pas adaptées à la ville où, par définition, l'espace est compté.

La mobilité à Lausanne devrait être repensée dans le respect de l'environnement et des habitants. Cela implique une mobilité basée avant tout sur les transports publics et la mobilité douce. En conclusion, je vous invite à suivre la commission et à renvoyer mon postulat à la Municipalité.

**M. Nicolas Gillard (PLR) :** – Il y a quelques mois, une étude de Lausanne Région, Comptages, démontrait que le trafic automobile diminue de manière significative au centre de Lausanne. Cette étude confirme que la mise en route du m2, outil efficace et rapide, est probablement l'un des moteurs les plus puissants pour muer le Lausannois en utilisateur de transports publics et inciter au changement de comportement. D'autres outils et mesures ont bien entendu également contribué à cette diminution. Les habitudes se modifient lentement et si le trafic diminue, le nombre de véhicules par Lausannois aussi, comme le rappelait M. Guidetti l'autre jour dans ce Conseil. Personne dans ce Conseil ne regrettera cette diminution du trafic et du nombre de véhicules par pourcentage de Lausannois. D'ailleurs, les changements à venir dans le cadre du paysage lausannois – fermeture du Grand-Pont et de Bel-Air aux voitures, Axes forts en direction de Bussigny, fermeture d'autres artères, projets qui ont été largement soutenus par une majorité de ce Conseil –, montrent la volonté commune d'améliorer la disponibilité des transports publics et d'induire une modification du comportement des Lausannois. Voilà ce que le PLR considère comme une politique raisonnable, pragmatique et utile pour inciter – et non pas forcer – les automobilistes lausannois à changer de comportement et à faire ce que l'on appelle trivialement le transport modèle.

M<sup>me</sup> Müller nous soumet un postulat dans lequel elle suggère que la Ville de Lausanne n'a pas une politique suffisamment limitative s'agissant de la circulation automobile en ville. Les nombreux automobilistes qui continuent à survivre dans ce Conseil communal, et peut-être à écouter ce qui s'y passe, pourront se demander s'il s'agit d'une plaisanterie. Mais non ; je cite le postulat de M<sup>me</sup> Müller : « De nombreux Lausannois se plaignent du TIM, mais sans grand succès ; la Municipalité n'a pas l'air de vraiment se préoccuper de ce problème. » Cette prémisse est fautive, excessive et un peu grossière. D'abord, on a le droit d'appeler le TIM par son vrai nom, même si cela a l'air d'une insulte : ce sont des voitures. Ensuite, les efforts faits depuis de nombreuses années convainquent peu à peu l'ensemble de cet hémicycle que cette démarche est appropriée ; les efforts de la Ville de Lausanne sont réels.

Voilà bientôt dix ans – et même un peu plus – que je suis au Conseil communal, et c'est à peu près la dixième fois que je lis un postulat qui conduit exactement au même type de manifestations et de conclusions. En réalité, ce type de postulat donne du travail à l'Administration ; il permet à quelqu'un de dire qu'il veut encore plus de mesures et qu'on soit encore plus radical dans la limitation du trafic, mais, à ma connaissance, cela n'a guère aidé à faire avancer le schmilblick. Le mieux est souvent l'ennemi du bien. Si je reprends

chacune des mesures que vous demandez, nous allons pouvoir les comparer ce qui a été pratiqué dernièrement à Lausanne.

D'abord, la déviation du trafic de transit sur l'autoroute de contournement. L'étude rendue par Lausanne Région démontre que c'est un des effets des mesures. C'est enfoncer une porte ouverte, ou plutôt essayer de déboucher une autoroute surchargée aujourd'hui que de dire qu'il faut dévier le trafic sur l'autoroute de contournement ; c'est déjà le cas. Quant à la nouvelle hiérarchisation du réseau routier, des initiatives ont déjà été déposées dans ce sens. Je lis aussi : « suppression, par exemple, de la petite ceinture » ; je ne peux que m'y opposer. C'est un point qui sera discuté, puisqu'un certain nombre d'initiatives ont déjà été déposées dans ce sens. Et cette conclusion, à laquelle le PLR s'oppose, est de toute manière superfétatoire : « Une réduction du nombre de places de stationnement le long des rues et sur les places publiques, en particulier au centre-ville ». J'ai le sentiment, encore une fois, depuis que je suis les débats de ce Conseil, que la politique de la Ville dans certaines zones, à mon regret, vise déjà systématiquement à réduire le nombre de places de parc. Alors, si vous voulez une réduction encore plus grande que celle qui existe aujourd'hui, encore une fois, madame Müller, le mieux est l'ennemi du bien. Un des objets du PGA était justement une réduction du nombre de places de stationnement que peuvent aménager les entreprises lors d'une construction ; cela a fait débat et nous avons aujourd'hui un outil de planification qui n'est pas particulièrement généreux en matière de places de parc ; nous en avons parlé abondamment hier et à d'autres occasions. Cette conclusion enfonce une porte ouverte.

La dernière conclusion du postulat vise l'aménagement d'entente avec les communes concernées du P+Rail en bordure de l'agglomération et à proximité des gares du Canton. Si c'est une conclusion qui ne mange pas de pain et qui doit permettre de faire passer le postulat, parce qu'évidemment personne dans ce Conseil ne refusera la construction du P+Rail, je la trouve déplacée et au mauvais endroit. Nous savons tous que des efforts sont faits pour limiter le trafic automobile, mais de manière raisonnable, de manière à ne pas stigmatiser les utilisateurs lausannois ni les artisans ou les entreprises qui ont besoin de ce transport. Votre postulat est en porte-à-faux de toutes les mesures d'encouragement que vous pourriez vouloir dans le cadre du Plan directeur communal futur.

Il s'agit ici d'un quatrième ou d'un cinquième postulat qui vise à s'accrocher à une démarche que nous avons tous acceptée : la rédaction d'un nouveau Plan directeur communal. Si nous rajoutons encore à chaque séance du Conseil communal un postulat dans lequel chacun d'entre nous rajoute ses marottes ou ses positions extrêmes, nous allons compliquer à outrance le travail déjà extrêmement compliqué des gens qui mettent au point le Plan directeur communal. Dès lors, non pas parce qu'il est sans objet, mais simplement parce qu'il est excessif, et que ce thème sera au centre des travaux du Plan directeur communal, je vous invite à rejeter ce postulat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Peut-être que dans vingt ou cinquante ans, ou même moins, l'histoire donnera raison à M<sup>me</sup> Müller et qu'on s'apercevra qu'elle avait simplement quelques longueurs d'avance sur son époque. Quoi qu'il en soit, ceux d'entre nous qui ont assisté aux trois quarts d'heure que nous venons de passer en compagnie de spécialistes des transports en commun s'aperçoivent que la Ville de Lausanne a une ambition extraordinaire ; elle veut travailler en collaboration avec le Canton, la Confédération et les CFF, parce que seuls, nous n'y arriverons pas, pour éviter un engorgement et arriver à faire que les gens passent un minimum de temps en déplacement et dans les meilleures conditions de confort et de sécurité possible. La commission a eu la sagesse d'intégrer le postulat de notre collègue, M<sup>me</sup> Müller, au prochain Plan directeur communal. En ce qui concerne notre groupe, et dans le but de protéger nos forêts, nous voulons éviter de la paperasserie inutile et nous voterons contre la prise en considération de ce postulat.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Je vais peut-être répéter un ou deux arguments de M. Gillard et je vous prie de m'en excuser. Si les transports individuels motorisés ont fortement augmenté dans la période de 1960 à 1990, les comptages 2010 de la commission des transports de Lausanne Région, que M. Gillard a mentionnés tout à l'heure, montrent une diminution significative du trafic individuel dans le centre-ville de Lausanne en cinq ans, puisqu'il a diminué en moyenne de 13 %. Cette baisse fait suite à la période entre 2000 et 2005, durant laquelle le trafic est resté stable à Lausanne. Force est de constater que même si l'offre en transports publics s'est fortement améliorée durant ces dernières années, il n'est pas aisé pour une famille nombreuse, par exemple, de s'approvisionner en les utilisant. Il faut avouer qu'ils ne sont pas encore à la hauteur de ce que l'on peut espérer et qu'il faudra encore bien des années et de nombreux investissements avant d'y parvenir ; nous avons eu une démonstration tout à l'heure.

Concernant la réduction des places de stationnement le long des rues et sur les places publiques, les utilisateurs admettent une réelle diminution de l'offre. Lors de projets de rénovation d'artères communales, on peut à chaque fois enregistrer une levée de boucliers tant de la part des habitants que des commerçants contre leur suppression, voire même de leur diminution. Comme l'a relevé notre collègue Jean-Pascal Gendre hier soir, on compte 0,8 voiture par ménage à Lausanne et 60 % du trafic est occasionné par les loisirs, dont une grande partie a lieu hors de Lausanne. La voiture est donc un bien social. Et qui dit voiture, dit place de parc. Il me semble donc que la troisième proposition de la postulante va à l'encontre de la réalité du terrain.

Quant à la première mesure proposée, soit la déviation du trafic de transit par l'autoroute de contournement, outre qu'une grande partie de ce transit est déjà dévié sur cette autoroute de contournement, c'est méconnaître la situation de celle-ci : elle est saturée et je pense que les autorités fédérales ne sont pas prêtes à octroyer des deniers pour son agrandissement.

Lors de la séance initiale du comité rail-route Genève-Vaud, plusieurs conseillers d'Etat, dont les conseillers Verts Michèle Künzler et François Marthaler, ont souligné qu'une composante essentielle de la prospérité économique d'une région était la fluidité du trafic. De nombreuses expériences ont prouvé que cette fluidité pouvait améliorer la qualité de l'air des agglomérations et diminuer de près de 20 % la concentration de polluants dans l'atmosphère. La croissance de la population annoncée dans l'agglomération lausannoise laisse penser qu'elle engendrera une augmentation de trafic sur les axes de transit. Il est donc indispensable d'étudier soigneusement la gestion de tous les flux de trafic, y compris ceux du trafic de transit, à l'échelle non pas d'une commune, mais d'une région. Il est indispensable qu'une étude générale des nouveaux flux de transport dans l'agglomération soit entreprise avant toute requalification, soit la fermeture partielle ou totale des artères concernées par les constructions sur les axes de transports publics.

Concernant le renforcement des axes de transports publics, en décembre 2010, l'Automobile Club Suisse, dans un courrier adressé au président du groupe de concertation AFTU, l'ancien conseiller d'Etat Marcel Blanc, demandait qu'un plan global des transports, comprenant également des transports privés, soit présenté à la population de l'agglomération lausannoise, en tenant compte des reports sur les autres artères de transit. La Municipalité peut-elle nous donner des nouvelles concernant cette dernière demande ? En conclusion, et comme l'a dit M. Gillard, le groupe PLR refusera la prise en considération de ce postulat.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.)** : – Par son postulat, M<sup>me</sup> Müller relève que de nombreux Lausannois et Lausannoises sont incommodés par le trafic routier suite à la mise en œuvre des zones piétonnes il y a de nombreuses années ; ce trafic s'est reporté et s'est concentré sur certains axes, la petite ceinture en particulier. Elle mentionne également qu'une augmentation du trafic individuel motorisé de l'ordre de 20 % nous est annoncée sur toute une série de rues du centre, malgré le développement important des transports

publics. Elle demande que des mesures explicites soient prises dans le cadre de la révision du Plan directeur communal pour diminuer ce trafic individuel.

M. le municipal Français nous a indiqué une baisse du trafic individuel à Lausanne : moins 13 % au centre-ville entre 2005 et 2010. Il relève la difficulté de mettre en œuvre des solutions, dès lors qu'elles impliquent d'autres communes, les parkings-relais en particulier. M. Français indique que c'est bien dans la direction indiquée par la postulante que la Municipalité veut aller et que de nombreuses mesures ayant déjà été prises, son postulat ne se justifie pas. Permettez que l'on ait un avis différent.

Premièrement, la baisse du trafic motorisé à Lausanne ne se vérifie pas dans tous les quartiers et sur tous les axes. Au contraire, il y a de nombreux axes où il augmente. Deuxièmement, le développement des transports publics prévu dans le programme des Axes forts ne s'accompagne pas d'une volonté affichée et chiffrée de diminuer le trafic individuel motorisé arrivant en Ville, ni d'aucune mesure annoncée pour dissuader ledit trafic et le freiner en amont. A aucun moment, ni le PALM, ni les communes qui le composent ne sont évoqués pour étudier une diminution du trafic arrivant à Lausanne, et ceci par différentes mesures. Troisièmement, s'agissant des tunnels, on peut remarquer qu'ils auraient pour effet d'encourager le transit par la ville plutôt que de le dissuader. Quatrièmement, à plusieurs reprises, M. le municipal des Travaux nous rappelle que nous avons voté le programme des Axes forts de transports publics ; à notre tour de rappeler qu'il a été accepté avec deux amendements, dont un des Verts demandant de réévaluer les objectifs de réduction du trafic à Lausanne, ainsi que la pertinence des investissements à consentir pour les mesures d'accompagnement, et un amendement de La Gauche demandant d'étudier la possibilité d'une réduction du trafic individuel sous forme d'une zone 30 englobant toutes les rues situées à l'intérieur de la petite ceinture, celle-ci comprise.

Nous avons de toute évidence une vision différente et moins optimiste quant à la réduction automatique du trafic individuel grâce à la mise en place de nouveaux transports publics, car il en faut parfois plus que les habitudes ; les comportements changent – ceux des automobilistes en particulier. Ce sont les raisons pour lesquelles le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité, montrant ainsi l'importance qu'il accorde aux mesures d'accompagnement visant explicitement une diminution du trafic individuel en ville, ainsi qu'un signe en direction des mesures à prendre en périphérie de Lausanne. Nous vous invitons à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour avoir une réponse dans le cadre du préavis révisant le Plan directeur communal.

**M. Nicolas Gillard (PLR) :** – Je suis extrêmement heureux de constater que dans le cadre de ce débat sur le trafic automobile, on anticipe déjà le débat sur les nuits lausannoises. Nous allons avoir un débat extrêmement politique à chaque fois, pour des raisons très claires s'agissant du PLR. Le PLR s'oppose systématiquement et presque dans toutes les matières aux mesures qui visent à forcer et contraindre, et qui ne visent pas à encourager, inciter et aider.

Dans le débat que nous avons aujourd'hui, nous avons entendu l'expression de M<sup>me</sup> Müller, représentante du parti socialiste ; on entend et on voit poindre toujours le même topique, soit que l'incitation ne suffit pas, il faut contraindre. Nous nous opposons à cette vision de la société. L'étude de Lausanne Région, que nous avons citée à deux reprises, tend à démontrer que c'est la mise à disposition de transports publics extrêmement rapides et efficaces qui fait la différence et probablement pas la contrainte. Il suffit d'avoir vécu, comme moi, pendant trente ans autour de la petite ceinture pour savoir que, les samedis soir, on a beau mettre des amendes, on n'a plus une place de parc de disponible et les voitures continuent à circuler, quelle que soit l'efficacité de la police et des mesures de contrainte. Nous aurons exactement le même débat quand on évoquera la question des nuits lausannoises ; nous aurons les partisans systématiques de la contrainte et de l'interdiction. Le PLR sera là pour dire qu'il faut favoriser, encourager et aider.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – En politique, il y a un jeu ; on peut interpeller, « motionner », déposer des interpellations urgentes ; on peut tout faire. Ce qui est intéressant dans le règlement de votre Conseil, et c'est votre volonté, c'est qu'avant que l'objet ne soit traité par la fonction publique et l'organe exécutif, il y a un débat et on a la possibilité de le renvoyer à une commission, où on peut répondre à bien des choses.

Les réponses vous ont été données en commission. Personnellement, je trouve le rapport excellent ; il a en tout cas permis de reprendre le maximum d'informations données et je n'ai pas de problème avec l'écriture initiale ; on peut dire qu'on s'inquiète, mais les réponses sont données. Et qu'est-ce que j'entends aujourd'hui ? Vous dites que la Municipalité est mauvaise, médiocre, qu'elle n'anticipe pas, etc. Je prends note.

Le trafic automobile est bien maîtrisé depuis une dizaine d'années et le taux de motorisation est en baisse constante : 160 véhicules de moins dans le Canton sur 1000 habitants. C'est un succès ! On diminue le trafic individuel, le TIM, de 15 % dans la partie centrale ; vous avez cela dans les documents qui vous ont été donnés. Sur la globalité de la cité, il y a 15,7 % de réduction du TIM.

Vous faites un effort en octroyant des moyens conséquents à la Municipalité pour aller dans le sens que vous souhaitez. Pour l'instant il y a seulement le m2, car il a été financé par la manne cantonale, en tout cas les mesures d'accompagnement de 80 millions. On en voit les effets, voire plus que les effets puisque, dans les deux premières années, les gens ont plus bougé grâce au m2 ; la restructuration du réseau a permis d'atteindre ces chiffres. Voilà, ce sont des chiffres. Mais d'entendre dire ce soir que la Municipalité ne fait rien pour diminuer les nuisances liées au trafic individuel et ne donne pas raison à la planification, nous fait un peu sourire, en particulier les fonctionnaires qui m'accompagnent.

Il y a une enquête publique en ce moment, dans laquelle on dit très clairement qu'on supprime le trafic individuel motorisé sur le Grand Pont et la rue des Terreaux ; on supprime aussi le trafic individuel motorisé sur la rue de Genève ; on mettra un tram entre Lausanne et Renens et on améliorera la fluidité des transports publics. On fait une demande plus que circonstanciée au Conseil d'Etat pour qu'il mette la main à la pâte dans l'effort communal et des autres communes de la région et vous dites ce soir que la Municipalité ne fait rien ! Vous dites que les communes de la région ne font rien ! Et vous dites encore que la Confédération ne fait rien, alors même que, depuis septembre 2010, la Confédération est attentive à nos préoccupations et débloque une manne financière conséquente pour nous aider à atteindre ces objectifs. Je trouve cela grotesque – excusez-moi du terme, j'aurais pu en utiliser d'autres ; j'aime bien me faire insulter de temps en temps, cela fait partie du jeu politique, mais pas après vous avoir donné toutes ces informations.

De plus, vous sortez de trois quarts d'heure de séance qui vont beaucoup plus loin ; 27 communes de l'agglomération lausannoise ont un projet novateur. J'ai fait exprès de ne pas participer à cette séance pour que vous puissiez poser un maximum de questions. Les gens des différents partis politiques que j'ai interrogés étaient contents des projets. Que voulez-vous de plus, mesdames et messieurs ? Vous voulez une démarche participative ? Pas de problème. Pour le Plan directeur, la Municipalité a demandé à tous les partis d'être présents, d'exprimer leurs demandes ; c'est justement le moyen pour que chaque parti politique présente ses demandes. Ne dites pas que la Municipalité ne vous a pas écouté et n'a pas inscrit les demandes de ceux qui ont bien voulu venir à la dernière séance, à Pierre-de-Plan ; on a fait la synthèse. Il n'y a qu'un parti politique et demi qui a répondu, en l'occurrence celui de M<sup>me</sup> Müller ; l'autre c'était le Parti Libéral-Radical et on a reçu quelques informations des autres partis. Je rappelle les conditions-cadres que nous avons pour travailler et je trouve cette manière pas correcte ; en tout cas elle met en cause les institutions.

Sur ce, vous pouvez encore déposer 99 postulats et motions dans le sens que vous exprimez, mais ce qui est sûr, c'est qu'il faudra que le Grand Conseil en particulier, voire la Confédération fasse les travaux pour toutes ces voitures qui vont arriver sur l'autoroute. Il faudrait que les partis politiques qui vous représentent à Berne soient conscients des moyens financiers engagés, parce qu'il n'y a pas de miracle, il faudra quand même des sous. Donc, pour les gens qui ont refusé l'augmentation de la vignette, qui va passer à 100 francs, ce qui ne représente pas grand-chose par jour pour celui qui utilise la voiture, je rappelle que des partis politiques majoritaires ici ont refusé cette augmentation ; on n'a accepté que la moitié, ce qui veut dire que, sur les 15 et quelque milliards projetés, il n'y a pour le moment qu'un financement de 2,5 milliards, alors que le Conseil fédéral a demandé 5 milliards. Je ne vous cache pas que ce type de vote aura des conséquences sur la volonté politique de ces 27 communes, tout comme sur celle du Conseil d'Etat pour améliorer les nœuds autoroutiers pour reprendre une partie de ce trafic.

Je vous rappelle encore que l'objectif est de réduire le trafic de transit en ville de 50 %, ce qui est conséquent, même si on a eu un succès certain avec le m2, avec une diminution sur l'axe nord-sud de 20 %. Je ne sais pas ce qu'il faut faire de plus, mais il y a une contradiction dans les questions posées dans le postulat. Dans certains cas, vous dites – et je peux comprendre – qu'il y a encore trop de voitures dans les axes prioritaires tels qu'ils ont été définis dans le Plan directeur, tout comme dans des endroits dans la zone loisirs, au bord du lac. Mais où voulez-vous reporter ces voitures ? Ce sera dans des zones à forte habitation, particulièrement la zone sous gare. Au bout d'un moment, ce quartier dira peut-être qu'on l'abandonne avec toutes les mesures et les habitants vont se dire que les gens du haut de la ville et ceux du bas n'ont pas les mêmes objectifs. Ce qui est sûr, c'est qu'on va couper la ville en deux.

Je vous demande d'être un peu raisonnables et de ne pas dire, si vous ne voulez pas faire un autogoal, que vous n'avez pas octroyé des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs donnés. Vous ne pouvez pas dire non plus que vous n'avez pas cette volonté de le faire, puisque vous l'avez déjà exprimé et vous avez montré votre accord sur les différents projets mis en œuvre. Il faut un peu de cohérence sur les objectifs et les moyens financiers qu'on peut engager. Si ce postulat est adopté aujourd'hui, j'aurai grand plaisir à présenter à mes six autres collègues les nombreux projets d'investissements que je devrais mettre en œuvre pour atteindre vos objectifs forts louables.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – Je réponds d'abord à M. Gillard qui dit qu'il faut inciter. Les TIM, ce ne sont pas seulement les voitures, mais aussi les vélomoteurs et les motos, soit tout ce qui est motorisé. Il dit que le PLR a pour principe d'inciter les automobilistes à utiliser les transports publics, mais pas à les forcer. Or on sait très bien que si on améliore les transports publics, cela ne suffit pas pour diminuer le trafic individuel motorisé. A Zurich, les habitants se plaignent des TIM, alors qu'ils ont les meilleurs transports publics de Suisse. Dans une séance de commission, M. Guidetti nous a donné des chiffres pour Neuchâtel ; il a dit que la circulation dans la ville avait beaucoup diminué suite à la construction de l'autoroute de contournement – donc pas grâce aux transports publics –, mais que, au bout de quelques années, la circulation en ville était redevenue exactement la même. Donc, la circulation automobile est dépendante des surfaces de voirie et de stationnement à disposition et pas seulement de l'offre en transports publics.

Pour répondre à M. Français, mon postulat n'est pas du tout une critique à la Municipalité, mais des vœux. Je voudrais que le nouveau Plan directeur communal ait deux objectifs qui n'étaient pas dans le premier, parce que cela ne correspondait pas à des problèmes majeurs. Le premier objectif est environnemental : il faut tenir compte des émissions de gaz à effet de serre, qu'on doit absolument diminuer ; le second est de rendre les villes attractives pour que les gens y vivent et qu'il n'y ait plus de mitage du territoire. On n'était pas encore très conscient de cela en 1996.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Je n’ai pas très bien compris le problème que posent les vélomoteurs à Lausanne, selon ma préopinante. Pour le reste, au-delà de ce qui a été dit par le directeur des Travaux, j’aimerais savoir si M<sup>me</sup> Müller soutient le grand contournement autoroutier de Morges, qui va précisément diminuer le trafic à l’intérieur des agglomérations.

**M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny (Soc.) :** – M. le municipal nous fait un mauvais procès. Oui, nous approuvons le développement des transports publics, nous le soutenons comme nous l’avons fait jusqu’à maintenant. La question reste la suivante : pourquoi ne pas chercher des solutions au report de trafic annoncé dans des quartiers densément habités ? Quant à la droite, elle ne craint pas les interdictions quand il s’agit de mendicité ; d’ailleurs, la limite entre incitation et interdiction est extrêmement floue : il y a des incitations plus ou moins fortes et des interdictions plus ou moins respectées.

La discussion est close.

**M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur :** – Selon la proposition de quelques commissaires et de la postulante, la commission demande que ce postulat soit traité dans le cadre de la révision du Plan directeur communal. On avait des problèmes de délai, si bien que l’on a procédé à deux votes ; le premier sur une dérogation au délai de traitement du postulat et le deuxième sur la prise en considération. La première conclusion a été adoptée par 7 voix, sans avis contraire et 3 abstentions.

**La conclusion N° 1 de la commission est adoptée avec 1 avis contraire et de nombreuses abstentions.**

**M. Jacques Pernet (PLR), rapporteur :** – La prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Müller a été acceptée par 6 voix contre 4 voix et sans abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 45 voix contre 28 et 4 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Vers une éco-ville. Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. d’accorder à la Municipalité une dérogation au délai de réponse lui permettant de répondre à ce postulat dans le cadre du préavis révisant le Plan directeur communal.

---

**Réponses à trois initiatives portant sur des objets relatifs à la politique municipale en matière de sport, n’appelant pas de longs développements**

Rapport-préavis N° 2011/41 du 7 septembre 2011

Sécurité publique et sports

### **1. Objet du rapport-préavis**

Le présent rapport-préavis répond à trois postulats auxquels la Municipalité a estimé pouvoir apporter des réponses brèves.

## **2. Postulat de M. Roland Rapaz et consorts « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne »**

Le postulat de M. Roland Rapaz et consorts, intitulé « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne » a été déposé le 28 octobre 2008<sup>1</sup>, sous la forme d'une motion, et a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 19 mai 2009<sup>2</sup>.

### *2.1. Rappel du postulat*

Dans leur texte, les auteurs rappellent que l'escalade, variante de l'alpinisme, est devenue, à partir des années 60, une discipline à part entière et que, dès les années 80, grâce aux infrastructures artificielles, en salle, elle connaît un engouement universel. Ils relèvent qu'aujourd'hui toutes les grandes villes de Suisse, à l'exception notable de Lausanne, disposent d'une halle dévolue à l'escalade. Par conséquent, considérant que la mise à disposition d'une telle infrastructure répondrait à une demande, tant du public que des écoles, ils sollicitent la Municipalité de réaliser un tel projet ou, pour le moins, qu'elle soutienne financièrement toute initiative allant dans ce sens, émanant des milieux associatifs.

### *2.2. Réponse de la Municipalité*

La Municipalité soutient la création d'un centre d'escalade à Lausanne et a participé activement à la recherche d'un lieu adéquat pour la réalisation d'un mur de grimpe (d'une hauteur minimale de 15 m, comprenant plusieurs voies parallèles, de difficultés variables), ainsi que des installations annexes nécessaires. Après l'échec d'un projet au centre-ville, issu du monde associatif, le choix s'est porté sur le futur stade d'athlétisme, inscrit dans le projet « Métamorphose » et qui sera réalisé sur le site de la Tuilière, suite à l'approbation, par la population lausannoise, de la proposition municipale, lors du référendum du 27 septembre 2009.

Outre un mur de grimpe (tel que décrit ci-avant), le centre d'escalade comprendra des vestiaires et des locaux de rangement. Une fois réalisé, sa gestion quotidienne sera l'affaire du monde associatif. Les contacts que la Municipalité a eus avec les représentants des milieux concernés, lors de la définition des besoins pour le site de la Tuilière, la confortent dans la nécessité de réaliser ce centre, qui répond à un besoin manifeste et qui participera de façon certaine à l'attractivité du site de la Tuilière.

Après un concours d'idées, dont le lauréat a été désigné ce printemps, le projet de stade de la Tuilière est actuellement dans la phase de préparation du concours de projets. Celui-ci devrait être lancé en 2012. Suivront la finalisation du projet retenu (le centre d'escalade faisant partie intégrante des installations devant y figurer) et le calcul de son coût. Une demande de crédit d'ouvrage pour la réalisation du stade d'athlétisme et des autres infrastructures accueillant divers sports sera soumise à votre Conseil dans le courant de 2016. Les aspects techniques et le mode de gestion du mur de grimpe y seront présentés de façon détaillée et une réponse définitive sera ainsi donnée au postulat de M. Rapaz et consorts.

## **3. Postulat de M. Jean Tschopp « La ville par le sport »**

Le postulat de M. Jean Tschopp, intitulé « La ville par le sport », a été déposé le 12 octobre 2010<sup>3</sup>, sous la forme d'une motion, et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2011<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Bulletin du Conseil communal (BCC) 2008-2009, tome I, p. 260 et p. 569.

<sup>2</sup> BCC 2008-2009, tome II, pp. 767-770.

<sup>3</sup> BCC 2010-2011, tome I, p. 210

<sup>4</sup> BCC 2010-2011, tome II, à paraître

### 3.1. Rappel du postulat

M. Tschopp relève dans son texte l'émergence, au printemps 2010, d'une nouvelle approche de l'activité physique en plein air. Celle-ci consiste, sous la conduite de professionnels du sport, à utiliser l'espace public et le mobilier urbain comme éléments d'un « parcours Vita ». Le succès de ce concept, appelé « Urban Training » est immédiat et ses organisateurs ne peuvent répondre à toutes les demandes. Devant ce constat, M. Tschopp demande à la Municipalité qu'elle trouve les soutiens nécessaires à la poursuite et au développement de l'« Urban Training ».

### 3.2. Réponse de la Municipalité

La Municipalité soutient et encourage la pratique du sport hors structures et met à disposition des équipements la permettant (parcours pédestres, cyclistes, « bowl » et autres terrains « Sport Pour Tous »). S'agissant du projet « Urban Training », elle a, au travers de son Service des sports, immédiatement reconnu l'intérêt d'un tel concept et a décidé, après présentation des objectifs et des besoins de ses promoteurs, de l'aider financièrement. Ainsi, bien avant le dépôt de la motion de M. Tschopp, la Municipalité a assuré le soutien nécessaire à la poursuite et au développement de l'« Urban Training ». Pour l'édition 2011, le montant alloué s'est élevé à 5000 francs, soit pratiquement la moitié du budget prévu, le reste devant être trouvé par les organisateurs auprès d'autres collectivités ou institutions publiques et des sponsors. A l'automne 2011, le bilan de l'édition en cours sera tiré et les ajustements nécessaires à la pérennisation du concept mis en œuvre. Le cas échéant, la Municipalité allouera, pour les éditions ultérieures de l'« Urban Training », une subvention annuelle de 5000 francs.

Dans ces conditions, la Municipalité estime avoir pleinement répondu à la demande de M. Tschopp.

## **4. Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan « Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires lausannoises »**

Le postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, intitulé « Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires lausannoises », a été déposé le 23 novembre 2010<sup>5</sup> et a été renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 18 janvier 2011<sup>6</sup>.

### 4.1. Rappel du postulat

M<sup>me</sup> Truan rappelle dans son texte qu'une utilisation rationnelle d'un équipement sportif aussi coûteux qu'une piscine couverte est gage de développement durable. C'est pourquoi, elle estime qu'une ouverture au public, en dehors des usages scolaires, des piscines scolaires lausannoises, contribuerait au développement durable et aurait un impact social. En conséquence, elle demande une étude détaillée des coûts et recettes engendrés par une ouverture au public des piscines scolaires lausannoises et propose que le financement des travaux nécessaires à cette ouverture au public provienne du fonds communal pour le développement durable.

### 4.2. Réponse de la Municipalité

La demande de M<sup>me</sup> Truan, formulée différemment, a déjà fait l'objet d'une réponse municipale. Dans son rapport-préavis N° 2009/65, du 16 décembre 2009, dont les conclusions ont été adoptées par votre Conseil le 9 novembre 2010<sup>7</sup>, la Municipalité indiquait que la possibilité d'ouvrir au public les piscines des centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse, en dehors des heures d'école avait fait l'objet d'une étude détaillée et que, malheureusement, cette solution se heurtait à

<sup>5</sup> BCC 2010-2011, tome I, p. 427

<sup>6</sup> BCC 2010-2011, tome II, à paraître

<sup>7</sup> Rapport-préavis N° 2009/65, du 16 décembre 2009, « Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat. », BCC 2010-2011, tome I, pp. 356-363.

des difficultés d'ordre technique et à un coût élevé, tant au niveau des travaux à entreprendre que des frais d'exploitation. De plus, elle relevait que, du fait de leur utilisation par le monde associatif (clubs de natation, d'aquagym, etc.), la mise à disposition effective de ces piscines serait des plus limitées (certains dimanches et certaines périodes durant les vacances scolaires, selon les travaux d'entretien). En conclusion, la Municipalité, considérant que les coûts nécessaires à une ouverture au public de ces piscines étaient disproportionnés par rapport aux avantages attendus, a décidé d'y renoncer, décision approuvée par votre Conseil le 9 novembre 2010.

Aujourd'hui, la situation n'a en rien changé. Les périodes, durant lesquelles ces piscines pourraient être mises à disposition du public, ne correspondent pas aux attentes de ce dernier et le coût de la transformation des installations pour pouvoir l'accueillir reste disproportionné. De plus, la Municipalité rappelle que la vocation première de ces lieux est l'accueil d'élèves et, par conséquent, qu'elle s'oppose à toute modification des installations pouvant nuire à un usage scolaire. Le développement durable ne doit pas être un prétexte, un argument à géométrie variable. Dans le cas qui nous occupe, la disproportion entre investissements et avantages attendus, entre offre effective et besoins de la population, irait à l'encontre des fondements même du développement durable.

C'est pourquoi, la Municipalité considère qu'elle a, au travers du rapport-préavis N° 2009/65, déjà répondu à M<sup>me</sup> Truan et n'estime pas nécessaire d'entreprendre des études qui aboutiraient aux mêmes conclusions que celles présentées, et adoptées par votre Conseil, dans ledit rapport-préavis.

## 5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2011/41 de la Municipalité, du 7 septembre 2011 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte, en l'adoptant, de la réponse municipale au postulat de M. Roland Rapaz et consorts, intitulé « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne » ;
2. de prendre acte, en l'adoptant, de la réponse municipale au postulat de M. Jean Tschopp, intitulé « La ville par le sport » ;
3. de prendre acte, en l'adoptant, de la réponse municipale au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, intitulé « Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires lausannoises ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire adjoint : *Sylvain Jaquenoud*

## Rapport

Membres de la Commission : M<sup>mes</sup> et MM. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur, Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), Maurice Calame (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Christiane Jaquet-Berger (La Gauche), Pierre Oberson (UDC), Laurent Rebeaud (Les Verts), Roland Rapaz (Soc.), Jean Tschopp (Soc.), Diane Wild (PLR).

Municipalité : M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports.

**Rapport polycopié de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :**

La commission s'est réunie le 2 novembre 2011 à 13 h 30, à Flon-Ville pour une unique séance d'une heure.

Elle était composée de M<sup>mes</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, (Les Verts), Christiane Jaquet-Berger, (La Gauche) et Diane Wild, (PLR) et de MM. Maurice Calame, (PLR), Jean-Daniel Henchoz, (PLR) (en remplacement de M. H. Klunge), Pierre Oberson, (UDC), Roland Rapaz, (PS), Laurent Rebeaud, (Les Verts) (en remplacement de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor), Jean Tschopp, (PS) et Francisco Ruiz Vazquez, (PS), rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, directeur de la Sécurité publique et des sports (SPS). Celui-ci était accompagné de MM. Patrice Iseli, chef du Service des sports, Christian Barascud, gérant, Daniel Despraz, assistant, et Nicolas Pittet, adjoint au chef de service, qui a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions chaleureusement.

Le président ouvre la séance en saluant les personnes présentes et propose que chacun des postulats, objets du rapport-préavis N° 2011/41, fasse l'objet d'une présentation de la part de la Municipalité, puis d'une discussion générale. Quant aux conclusions dudit rapport-préavis, il précise qu'elles feront l'objet, à la fin des discussions, d'un vote séparé. Cette façon de faire étant approuvée, il passe ensuite à la discussion de la première initiative :

***1. Postulat de M. Roland Rapaz et consorts, « Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne »***

La Municipalité souligne le soutien de la Municipalité au projet de création d'un centre de grimpe dans les meilleurs délais. Le directeur de la Sécurité publique et des sports relève la collaboration entre la Ville et le monde associatif autour de ce projet et explique qu'outre l'aspect sportif, l'ensemble de la démarche et les valeurs éducatives prônées par le monde de la grimpe l'ont convaincu de sa nécessité. La réalisation de ce centre se fera dans le cadre du projet « Métamorphose », avec d'autres équipements sportifs, sur le site de la Tuilière, plus précisément sur la partie sud de la parcelle. La demande de crédit d'ouvrage sera présentée au Conseil communal en 2016.

*Discussion générale*

Le postulant se félicite de la réponse de la Municipalité, qui rejoint les attentes des mouvements associatifs. Il tient aussi à souligner la qualité et l'exemplarité des rapports que la Municipalité et son administration entretiennent avec lesdits mouvements associatifs. Le postulant est conscient que 2016 peut paraître lointain, mais qu'au vu de l'ampleur du projet et de son coût, une structure provisoire n'est, pour lui, pas envisageable.

Malgré cela, certains commissaires se demandent

- S'il ne serait pas possible de mettre en place, d'ici là, une structure provisoire.
- S'il ne serait pas possible d'installer de telles structures lors de la réfection de salles de gymnastique.
- Si un tel centre sera utilisé par les écoles alors que les programmes scolaires sont de plus en plus chargés et que la Tuilière est assez éloignée des principaux établissements secondaires.

Le municipal répond que

- le coût de réalisation d'un tel centre (9 millions de francs) rend impossible de le réaliser ailleurs pour un temps donné. En outre, le futur centre sportif de la Tuilière deviendra un des pôles du sport lausannois et, de fait, sa desserte sera assurée par des transports publics efficaces pour en faciliter l'accès.

Un commissaire désire savoir si des murs de grimpe existent dans les écoles lausannoises et, si tel est le cas, combien et où. Le chef du Service des sports rappelle que si le centre omnisports du Vieux-Moulin est équipé d'un mur de grimpe (seul établissement scolaire qui en possède un), reste que ces installations sont loin de correspondre à ce qu'un centre de grimpe devrait être, à savoir un centre comportant des installations particulières, qui nécessitent un encadrement spécialement formé et des conditions strictes d'utilisation. Après avoir énuméré les différents sites qui auraient pu, à un moment ou un autre, accueillir le centre, il conclut en indiquant que le futur centre sera livré « murs nus » et qu'il appartiendra aux mouvements associatifs de l'équiper, soit un investissement estimé à un million de francs.

Un commissaire tient à exprimer sa surprise quant à la planification présentée et s'inquiète de la date à laquelle le stade de la Pontaise devrait être démoli.

Le municipal insiste sur le fait que la démolition du stade de la Pontaise ne pourra se faire tant qu'une alternative ne sera pas opérationnelle. Il ajoute que le centre de grimpe ainsi que d'autres équipements sportifs prévus sur le site de la Tuilière pourraient être réalisés même si le stade d'athlétisme n'est pas terminé.

Une discussion s'ensuit sur la place de la grimpe dans les écoles. La pratique de ce sport dans le cadre de clubs ou du sport scolaire facultatif est également évoquée, de même que la formation des enseignants. Les aspects liés à la sécurité des pratiquants sont finalement discutés.

Le président constate que la parole n'est plus demandée et clôt la discussion sur ce sujet.

## **2. Postulat de M. Jean Tschopp, « La ville par le sport »**

Le municipal commence par rappeler que le sport se pratique soit au sein de structures (clubs, associations), soit librement (et qu'il en va de même des lieux de pratique). Aussi, le concept d'*urban training*, à savoir l'utilisation du mobilier urbain afin de favoriser le mouvement, a d'emblée convaincu la Direction de la sécurité publique et des sports et que, rapidement, la décision a été prise de soutenir financièrement les activités prévues à Lausanne. S'agissant du montant de l'aide, la Municipalité relève que certaines villes soutiennent également l'*urban training* (Genève verse ainsi 3000 francs), d'autres non. Quant à l'avenir, au vu des résultats de 2011 (38 cours de 24 personnes), le directeur de la Sécurité publique et des sports annonce qu'un montant similaire à celui versé en 2011, soit 5000 francs, est inscrit au budget de fonctionnement 2012 du Service des sports en faveur de ce concept sportif. Il conclut en estimant que la Municipalité répond ainsi pleinement à la demande de M. Tschopp.

### *Discussion générale*

Le postulant souligne les aspects positifs de ce concept, en particulier dans le domaine de la santé, mais aussi dans le fait qu'il permet, dans une bonne ambiance, une mixité sociale et d'âges. Il indique que l'*urban training* est devenu, depuis peu, une association, ce qui, à ses yeux, devrait faciliter les contacts avec la Ville et rendre les choses plus transparentes. S'agissant de la réponse municipale à son postulat, M. Tschopp exprime sa satisfaction et conclut en s'interrogeant sur les aspects administratifs nécessaires à l'organisation de ces cours, plus précisément les autorisations nécessaires pour l'usage du domaine public.

Des questions concrètes et des précisions quant au budget d'*urban training* sont posées.

Le chef du Service des sports répond qu'en 2011, le budget pour l'organisation et la tenue des cours à Lausanne s'élevait à 12 650 francs, dont 4000 francs pour le défraiement des moniteurs, 8000 francs de frais administratifs (y compris communication) et 650 francs de « flyers ». Il rappelle que ces cours sont gratuits pour les participants.

Le Municipal tient à préciser que, de manière générale, toute manifestation sur le domaine public, soit une utilisation « active » dudit domaine public, est soumise à autorisation.

Cependant, à sa connaissance, l'« urban training » ne doit pas faire de demande pour chacun de ses entraînements.

Il ajoute que les demandes d'autorisation d'utilisation du domaine public ne constituent pas des chicaneries administrativo-bureaucratiques, mais qu'elles existent pour permettre la bonne tenue des manifestations (éviter, par exemple, que deux événements se retrouvent sur le même lieu, le même jour et à la même heure).

D'autres commissaires souhaitent connaître si l'édition 2011 a connu le succès et si le rapport « inscrits/présents » a été jugé suffisant.

Le postulant, après avoir expliqué que les cours étaient organisés les mercredis et les samedis d'avril à septembre, indique que le taux de défection a été marginal.

Le municipal ajoute que l'organisateur, lors du bilan de l'édition 2011 avec le Service des sports, a annoncé la tenue de 38 cours comprenant chacun 24 participants. Il indique que le Service des sports a suivi à plusieurs reprises les cours 2011 et a confirmé le nombre de participants.

Le président constate que la parole n'est plus demandée et clôt la discussion sur ce sujet.

### ***3. Postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, « Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires lausannoises »***

Le municipal rappelle qu'il a déjà été répondu à une demande similaire, dans le cadre du rapport-préavis N° 2009/65. Dans son texte, la Municipalité, démontrait que les piscines scolaires étaient pleinement utilisées, tant par les écoles durant la journée, que par les clubs et associations en soirée, les mercredis après-midis et les week-ends. Il souligne que la majorité de ces clubs ne se consacrent pas à la compétition, mais proposent des activités aquatiques (plongée, sauvetage, aquagym, etc.) à un large public (jeunes, adultes, seniors et handicapés). Il rappelle également que l'autre argument en défaveur d'une ouverture au public des piscines scolaires (accepté par le Conseil communal lors de l'étude du rapport-préavis n° 2009/65) concerne les travaux nécessaires à une adaptation des lieux à un tel type de fréquentation (transformations des sanitaires, des vestiaires, aménagement des bâtiments de façon à sécuriser l'accès aux zones scolaires, installation de systèmes pour la perception des entrées, etc.) dont les montants seraient disproportionnés en regard du nombre de personnes concernées. En outre, il faudrait également du personnel pour surveiller les bassins.

Cependant, la Municipalité est tout à fait consciente du manque chronique en lignes d'eau couvertes à Lausanne. D'où l'urgence et l'importance de la réalisation, dans le cadre du projet « Métamorphose », de la piscine couverte, équipement sportif majeur du projet. Il conclut en rappelant que la situation n'a pas changé depuis l'acceptation par le Conseil communal de la réponse municipale au postulat de M. Buffat et que, de ce fait, la Municipalité ne voit pas la nécessité d'entreprendre des études qui aboutiraient aux mêmes conclusions.

#### *Discussion générale*

Avant de donner la parole aux commissaires, le président relève que la postulante n'est plus membre du Conseil communal et désire savoir si quelqu'un de son groupe peut ou veut se faire son porte-parole face à la réponse municipale.

Le commissaire M. Roland Rapaz, indique qu'il n'a pas eu de contacts avec M<sup>me</sup> Truan, mais qu'à l'époque il avait été un des cosignataires de ce postulat et, qu'à ce titre, il accepte la réponse rationnelle de la Municipalité tout en regrettant qu'il n'y ait pas d'autres solutions réalisables à la sur occupation de Mon-Repos.

Certains commissaires désirent avoir des informations supplémentaires à propos de la future piscine couverte.

Le municipal répond qu'un concours d'investisseurs a eu lieu et a permis d'en sélectionner quatre et qu'actuellement un concours d'architecture est en cours (la décision définitive sera prise au début 2012). Quant à la piscine, elle fait partie des installations devant figurer dans le projet présenté par les bureaux d'architecture. Il conclut en rappelant qu'outre ces concours, d'autres procédures doivent être entreprises et acceptées avant la réalisation concrète de ces équipements.

D'autres commissaires espèrent que lorsque la nouvelle piscine sera ouverte, les clubs, en particulier ceux axés sur la compétition, libéreront de la place et permettront ainsi un désengorgement de Mon-Repos.

Le municipal est persuadé qu'un équilibre doit être et sera trouvé entre les demandes/besoins des clubs et les attentes du public, tant dans la nouvelle piscine, que dans celles existant actuellement.

Le président constate que la parole n'est plus demandée et après avoir clôt la discussion sur ce sujet, passe au vote, une par une, des conclusions du rapport-préavis N° 2011/41.

**Vote des conclusions :**

*Au vote, la conclusion N° 1 du rapport-préavis N° 2011/41 est acceptée par 9 oui, 0 non, 1 abstention.*

*Au vote, la conclusion N° 2 du rapport-préavis N° 2011/41 est acceptée par 10 oui, 0 non, 0 abstention.*

*Au vote, la conclusion N° 3 du rapport-préavis N° 2011/41 est acceptée par 10 oui, 0 non, 0 abstention.*

Le président clôt la séance à 14 h 30.

Discussion

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – Ce préavis est la réponse à trois postulats auxquels la Municipalité a estimé pouvoir apporter des réponses brèves.

La discussion est ouverte.

**M. Jean Tschopp (Soc.) :** – Nous avons là trois initiatives de différents conseillers communaux, qui se soucient de l'accessibilité du sport au plus grand nombre, du sport populaire, bien loin du sport spectaculaire aux retombées financières conséquentes. Pour autant, la pratique du sport est le quotidien de plusieurs Lausannoises et Lausannois ; nous toutes et tous dans ce Conseil y sommes naturellement attachés.

Les trois propositions différentes sont traitées par ce rapport-préavis. Il y a tout d'abord la question d'un mur de grimpe, attendu depuis longtemps, proposé par l'initiative de Roland Rapaz. Le rapport-préavis annonce la date de 2016 pour son établissement dans le futur complexe sportif de la Tuilière. Peut-être que, vu les développements récents, la Municipalité pourra apporter certaines précisions par rapport à cet échéancier. Il y a en tout cas une forte attente de la population à ce sujet.

Il y a ensuite le sport en ville. Là aussi, ce concept nous est proposé par une association qui fonctionne depuis trois ans consécutifs avec beaucoup de succès. En 2011, 34 cours ont été suivis par 24 participants à chaque fois. C'est un concept de sport gratuit pour faire de l'exercice en sillonnant la ville de droite à gauche, une sorte de parcours vita, d'exercices qu'on n'oserait pas faire seul, mais qui se font à plusieurs. Cela réunit des jeunes et de moins jeunes et existe aussi dans sept autres villes du canton.

Enfin, il y a la question de la piscine couverte, demandée depuis longtemps déjà par la motion Buffat, qui n'est plus dans ce Conseil ; mais le sujet reste évidemment d'actualité. La question se pose en particulier par rapport à l'accès aux piscines. La piscine de Mon-Repos est très sollicitée ; dans le cadre de la commission, on nous a montré le planning des différentes associations qui sollicitent cette piscine et qui y pratiquent la natation. C'est

absolument impressionnant et cela laisse malheureusement très peu de place pour tout un chacun qui voudrait simplement aller nager en semaine ou le week-end. Pour cela, on n'a pas de date proposée par la Municipalité. On sait que le projet lauréat du futur stade prévoit une piscine olympique. Mais on peut dire que c'est une priorité pour de nombreux Lausannois et Lausannoises, qui attendent cette piscine depuis trop longtemps. Il serait intéressant d'avoir quelques éléments de réponse à ce sujet.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité public et sports :** – Concernant le mur de grimpe, vous l'avez lu et entendu, la Municipalité est en train d'optimiser, de rationaliser, de planifier et de trouver des financements pour ce vaste projet. Ce travail a débuté il y a déjà un certain nombre de semaines ; il devrait être terminé et présenté au début de l'automne. On ne peut donc pas exclure que certaines choses écrites dans la réponse à ce postulat ne soient plus d'actualité cet automne ; c'est même probable que ce soit le cas. J'ai débattu hier de ce postulat avec la Municipalité, qui retire sa réponse. Elle reviendra devant votre Conseil lorsqu'elle aura pris des décisions.

Pour les deux autres postulats, comme le dit M. Tschopp, la Municipalité encourage la pratique de sport de tous types. Elle n'est pas forcément élitiste par rapport aux sports de compétition ni aux sports populaires ; c'est un tout. Mais il est vrai que le sport hors structures a pas mal de succès, que ce soit le patinage à roulettes, la planche, le cyclisme, la course à pied, etc. Incontestablement, l'association qui s'occupe d'Urban Training fait partie de ce créneau. La Municipalité soutient cette action depuis un certain temps et elle continuera de le faire parce que cela marche bien.

Le postulat de M<sup>me</sup> Truan ne demandait pas vraiment la construction d'une nouvelle piscine, mais une utilisation rationnelle des piscines scolaires. On avait répondu à cette demande de M. Buffat de manière circonstanciée et je crois que la situation n'a pas changé. Ces piscines scolaires sont occupées au maximum, avec quasiment aucun créneau. De plus, comme on l'indique, ces piscines scolaires ne sont pas du tout adaptées à l'accueil du public. Donc, la solution est la nouvelle piscine, qui est un des équipements majeurs de Métamorphose. Quand je dis majeur, cela veut dire que la Municipalité y attache une grande importance. Là aussi, des informations précises seront données lorsque le projet sera optimisé, rationalisé, planifié et lorsque nous aurons trouvé le financement.

La discussion est close.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – La commission a estimé qu'il fallait voter chaque objet séparément. La conclusion N° 1 a été adoptée par 9 oui, 0 non et 1 abstention.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports :** – Je n'ai peut-être pas été très clair, mais, pour ce postulat et d'entente avec le postulant, la Municipalité retire sa réponse.

**Le président :** – Nous passons alors à la conclusion N° 2.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – Pour la deuxième conclusion, la commission s'est prononcée par 10 oui, donc à l'unanimité.

**La conclusion N° 2 est adoptée à une large majorité.**

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – La conclusion N° 3 a été adoptée aussi à l'unanimité, par 10 voix.

**La conclusion N° 3 est adoptée sans avis contraire.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2011/41 de la Municipalité, du 7 septembre 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte, en l'adoptant, de la réponse municipale au postulat de M. Jean Tschopp, intitulé « La ville par le sport » ;
2. de prendre acte, en l'adoptant, de la réponse municipale au postulat de M<sup>me</sup> Isabelle Truan, intitulé « Pour une utilisation rationnelle, sociale et publique des piscines scolaires lausannoises ».

---

**Postulat de M. Valéry Beaud : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur, Eddy Ansermet (PLR), Valéry Beaud (Les Verts), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Thérèse de Meuron (PLR), Nicolas Gillard (PLR), Caroline Hmida-Châtelain (UDC), Roland Rapaz (Soc.), Magali Zuercher (Soc.).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux.

**Rapport polycopié de M. Gianfranco Gazzola (Soc.), rapporteur :**

La commission a siégé le vendredi 20 janvier 2012 dans la salle 368 de la Direction des travaux. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Magali Zuercher (en remplacement de R. Philippoz), Thérèse de Meuron, Sylvianne Bergmann et Caroline Hmida-Chatelain, et de MM. Roland Rapaz (en remplacement de Ph. Mivelaz), Nicolas Gilliard, Eddy Ansermet (en remplacement de G. Meystre), Valéry Beaud et de Gianfranco Gazzola, président-rapporteur. Excusée : M<sup>me</sup> Evelyne Knecht.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal, accompagné par : MM. Pierre-Alain Matthey, chef du Service des routes et de la mobilité, Jérôme Lambert, chef de projet aménagements urbains. M. Claude Gigandet a également participé et a rédigé les notes de séance. Nous le remercions chaleureusement pour son travail précieux et pour la rapidité avec laquelle il nous a mis à disposition ces notes.

Après la présentation des membres de l'administration par M. Français, le postulant illustre son initiative qui préconise le partage de l'espace public entre les différents usagers. Avec la mise en place de zones de rencontre les routes deviendraient des rues où les piétons seraient prioritaires et les automobiles auraient une vitesse maximale fixée à 20 km/h.

M. Français estime que l'on revient trop souvent sur les mêmes sujets. Il affirme que le délai de réponse à un postulat n'est que de six mois, donc trop court dans ce cas. La création des zones de rencontre a déjà été prise en considération dans le rapport-préavis 2005/36 « Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne » (Agenda 21, 5<sup>e</sup> partie, Transports et Mobilité). Il exprime sa préoccupation pour la sécurité des personnes sur le domaine public. L'Office fédéral des routes a indiqué que Lausanne doit améliorer la sécurité, des piétons en particulier. Une zone de rencontre implique une topographie adéquate et, surtout, qu'il n'y ait pas de circulation de transit. Sa création ne peut se faire qu'avec les habitants intéressés.

Au cours de la discussion, des commissaires déclarent ressentir dans ce postulat une volonté d'empêcher le trafic automobile et soulignent le risque représenté par la mixité piétons-voitures. Pour d'autres, tout en admettant que l'on doit vivre avec la voiture en ville, la création de zones de rencontre est un outil de modération du trafic intéressant dans certains cas et peut représenter une solution positive pour la cohabitation de tous les acteurs.

M. Matthey, intervenant suite au désir exprimé dans le débat de connaître un premier bilan des zones de rencontre déjà aménagées à Lausanne, précise qu'elles peuvent bien fonctionner si la population manifeste une forte volonté de les mettre en œuvre et de les faire vivre.

M. Lambert cite, en exemple, les zones des Fleurettes et des Maisons familiales. Dans les deux cas, il s'agit d'un ensemble de petites rues où on roulait déjà lentement. Des contrôles de vitesse sont effectués par la police. Dans le futur, en fonction des budgets, des aménagements, relativement onéreux, sont prévus.

Du débat émerge que la réponse au postulat ne pourra pas intervenir avant la rédaction du PDCOM. Les commissaires s'entendent sur la nécessité d'intégrer la problématique des zones de rencontre dans celui-ci avec la possibilité de leur création.

Pour sa part, le postulant accepte de retirer le point 3 de son postulat et de remplacer le terme «favoriser» du point 4 avec « soutenir ».

Au vote, à l'unanimité des commissaires présents on accepte la prise en considération du postulat avec la suppression du point 3 et la modification du point 4.

La prolongation du délai octroyé à la Municipalité dans le cadre du PDCOM est aussi acceptée à l'unanimité.

Discussion

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.) rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Valéry Beaud (Les Verts)** : – Je rappelle deux ou trois points concernant les zones de rencontre parce que si les zones piétonnes ou les zones 30 sont familières à chacun, c'est peut-être un peu moins le cas des zones de rencontre. C'est un outil situé entre les zones piétonnes et les zones 30, dont on parle beaucoup actuellement. Une zone de rencontre désigne une route sur laquelle les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité et le trafic automobile est limité à 20 km/h. A Lausanne, on en a quelques exemples – trop peu à mon avis. Il y a le quartier des Fleurettes, la rue des maisons familiales proches de Bellevaux et la Cité.

La zone de rencontre est un outil de modération qui permet le partage de l'espace public entre les différents usagers, soit les voitures, les piétons, les vélos, etc. Les routes deviennent ainsi des rues et elles sont plus attrayantes ; cela favorise la convivialité et permet d'améliorer la qualité de vie en donnant la priorité aux piétons, en favorisant la vie de quartier et les relations de voisinage et en améliorant la sécurité. Dans certains cas, ces zones de rencontre sont l'outil le plus adapté, surtout dans les quartiers résidentiels où il n'y a pas de trafic de transit. Avec ce postulat, je souhaite encourager la création de telles zones dans les cas où cet outil est le plus adapté.

Suite à la discussion en commission, j'ai modifié quelque peu mon postulat, qui a été pris en compte partiellement. J'ai ainsi supprimé le point 3, qui demandait d'élaborer un plan des zones retenues, ainsi qu'un calendrier prévisionnel de leur réalisation. La question du plan est de fait incluse dans le point 2, puisque ce point répertorie les zones qui seront contenues sur un plan. C'était donc plutôt le calendrier prévisionnel qui posait problème à la Municipalité, puisque ce calendrier est extrêmement difficile à faire, car une des particularités des zones de rencontre c'est qu'elles sont développées en collaboration avec les habitants des quartiers ; donc le planning est difficile à prévoir, puisque, souvent, les demandes viennent des quartiers eux-mêmes.

La deuxième petite modification est au point 4 : le terme « favoriser » a été remplacé par « soutenir » et ce pour la raison que j'expliquais avant. Comme j'ai accepté cette demande de changement, parce qu'une zone de rencontre doit rencontrer un soutien important des

habitants, ce changement pouvait s'avérer pertinent. Je vous invite à renvoyer mon postulat à la Municipalité, comme la commission propose à l'unanimité de le faire.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je soutiens bien évidemment les zones de rencontre ; je ne peux donc que vous encourager à renvoyer ce postulat à la Municipalité, mais je me réjouis du prochain postulat qui demandera un contrôle peut-être un peu plus strict dans ces zones, parce que, malheureusement, il y a encore énormément de trafic. Je déclare mes intérêts : j'habite dans une de ces zones et je m'en réjouis beaucoup.

Force est de constater que, lors de l'arrivée ou du départ des travailleurs de Lausanne, pour éviter deux feux, certains sont prêts à « shooter » une dizaine d'enfants qui se rendent à l'école à ce moment-là. Mais c'est un autre problème, qui ne relève absolument pas du dicastère des Travaux, mais d'un autre. Je me réjouis de soutenir également ces propositions visant un contrôle plus strict.

La discussion est close.

**M. Gianfranco Gazzola (Soc.) rapporteur :** – La commission s'est manifestée à l'unanimité pour le renvoi à la Municipalité ; on a voté en deux fois : pour la prise en considération et pour la prolongation du délai dans le cadre de la réponse du Plan directeur communal.

**Le président :** – Effectivement, la commission a voté la suppression du point 3, la modification du point 4 et la prolongation du délai de réponse. Je vous propose de voter le tout en une fois, car je crois qu'il n'y avait pas d'avis contraire.

**Le postulat Valéry Beaud est pris en considération avec 2 avis contraires et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Valéry Beaud : « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de ne prendre en considération dans ce postulat que les demandes :
  - N° 1 : « *d'intégrer la problématique des zones de rencontre dans la révision du Plan directeur communal (PDCOM)* » ;
  - N° 2 : « *de répertorier l'ensemble des emplacements appropriés pour la mise en place de zones de rencontre sur le territoire communal* » ;
  - N° 4 : « *de soutenir la mise en place de zones de rencontre sur le territoire communal, particulièrement dans les quartiers résidentiels et les rues commerçantes* » ;
2. d'accorder à la Municipalité une dérogation au délai de réponse lui permettant de répondre à ce postulat dans le cadre du préavis révisant le Plan directeur communal.

**Motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l’art. 32, Traitement et restitution des indemnités »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur, Samuel Bendahan (Soc.), Mathieu Blanc, Jean-François Cachin (PLR), Olivier Faller (Soc.), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Nkiko Nsengimana (Les Verts), Roland Ostermann (Les Verts), Rebecca Ruiz (Soc.)

Municipalité : Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :**

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission nommée pour étudier l’objet cité en titre s’est réunie le jeudi 8 mars 2012 à la salle des commissions de l’Hôtel de Ville dans la composition suivante : M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz, MM. Olivier Faller, Samuel Bendahan, Pierre-Antoine Hildbrand, Jean-François Cachin, le motionnaire Mathieu Blanc, Roland Ostermann, Nikiko Nsengimana, et du rapporteur soussigné.

Nous avons constaté l’absence de M<sup>me</sup> Isabelle Paccaud.

M. le syndic Daniel Brélaz était accompagné de M. Christian Zutter, secrétaire municipal, qui a rédigé les notes de séance ; nous l’en remercions.

En introduction, M. le motionnaire déclare n’avoir rien à ajouter à un texte qui lui paraît clair ; il y a inégalité de traitement entre un conseiller municipal également conseiller national, qui doit rendre l’entier, ou presque, de ses appointements à la caisse communale, et un ou une collègue siégeant au Grand Conseil qui peut disposer de l’entier de son bien.

Suit alors un long exposé de M. le syndic. Tout changement de statut concernant les restitutions ne peut intervenir qu’en début de législature et non en cours de route.

Un conseiller national touche environ 32 000 francs dont une partie, variable selon les cas, revient à son parti ; il conserve environ 12 000 francs. Un député touche environ 20 000 francs dont 25 % à 50 % reviennent à son parti. Si donc la Ville exige une restitution totale des jetons de présence, non seulement il ne lui resterait plus un sou, mais s’il voulait payer sa quote-part au parti, comme c’est l’usage, il devrait y aller de sa poche. A quoi s’ajoutent les modalités de l’AVS.

En réponse à cet exposé, un commissaire estime qu’il ne nous intéresse pas de savoir ce qu’on fait ou fera de ses appointements et en particulier si on les donnera, partiellement ou en totalité, au parti ; là n’est pas la question. Quand bien même le député municipal ristournerait la totalité au parti, il n’y aurait de toute façon rien pour la caisse communale.

Etonnement d’une commissaire à l’idée que le PLR reprenne une vieille idée socialiste (motion Ghelfi) qu’en son temps Lausanne-Ensemble avait refusée. Par cohérence, dit-elle, le PS appuiera la prise en considération de la motion.

M. le syndic rappelle que l’amendement Ghelfi proposait de reverser la moitié des jetons de présence à la bourse communale. Avec sa motion, M. le conseiller Cachin va beaucoup plus loin que ce que demandait l’amendement Ghelfi et que la droite avait refusé. Enfin n’oublions pas que la présence d’un conseiller municipal lausannois au Grand Conseil est stratégique.

Dans ce cas, rétorque le motionnaire, il faudra que le PS cesse ses remarques désobligeantes à l’endroit des conseillers communaux et députés de droite lorsque le choix d’une date pour une séance de commission s’avère laborieuse en raison d’un agenda chargé.

Plusieurs commissaires font remarquer à M. le motionnaire que l'égalité de traitement qu'il réclame passait par l'amendement Ghelfi, refusé en son temps par la droite. M. le syndic surenchérit en précisant que ce fameux amendement ne fonctionnait que la moitié des jetons de présence alors qu'avec la motion Cachin, il ne reste rien à un député-municipal. D'ailleurs, à supposer qu'elle passe au plénum, elle ne serait pas applicable avant la prochaine législature, c'est-à-dire en 2016.

« Qu'est-ce qui vous motive ? » demande une commissaire, à qui un proche du motionnaire répond que la motivation n'entre pas en ligne de compte, seule l'égalité de traitement est importante. A propos, pourquoi ne pas discuter également de l'indexation des membres de la Municipalité ?

« Le traitement des municipaux est précisé une fois par législature », répond M. le syndic qui ajoute n'avoir aucun problème avec une motion de ce type.

C'est sur cette belle déclaration que la commission constate qu'il est temps de passer au vote et, par 7 oui contre 2 non, vous recommande de transmettre la motion Cachin à la Municipalité.

#### Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur** : – Chacun se souvient du contexte dans lequel cette motion a été déposée ; cela avait donné lieu à de larges discussions. Voilà le résultat.

La discussion est ouverte.

**M. Roland Ostermann (Les Verts)** : – La proposition qui nous est soumise est inconséquente. A fin 2010, lors du débat sur la rétrocession des jetons parlementaires des municipaux, un amendement a été proposé en commission, puis ici même. Il demandait que la rétrocession exigée pour le niveau fédéral s'applique aussi au niveau cantonal. Le milieu politique dont émane la proposition faite aujourd'hui a alors contribué à couler la proposition. Opposé à toute rétrocession, ce milieu a refusé l'amendement. Si le souci de l'égalité de traitement l'habitait déjà, ne devait-il pas voter l'amendement pour le cas où le règlement entrerait malgré cela en vigueur ? Cela aurait été faire preuve de maturité politique et nous aurions moins gaspillé notre temps. Au lieu de cela, on nous a proposé de casser le règlement laborieusement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011 par le dépôt de cette motion, le 22 novembre 2011. Ce n'est pas très rationnel. C'est la raison pour laquelle je me suis opposé à sa prise en considération en commission. La sécurité du droit ne doit pas être bafouée.

Sur le fond, les Verts ne s'exprimeront en principe pas. Inutile de nous rappeler que les Verts lausannois ont deux municipaux parmi leurs quatre députés. Quoi qu'ils disent alors, ce sera certainement source de sous-entendus. Pour l'heure, nous jugeons inopportune la remise en cause d'un règlement enfanté dans la douleur et qui n'est pas encore sevré.

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.)** : – Lors du travail de la commission qui s'est penchée sur cette motion, j'ai eu l'occasion de relever mon étonnement par rapport à la proposition qui est faite aujourd'hui par le PLR et qui reprend, comme l'a dit M. Ostermann, une proposition faite par le Parti socialiste il y a un peu plus de deux ans ; elle avait alors été refusée par le PLR.

Lors des débats sur le nouveau Règlement de la Municipalité, le Parti socialiste avait en effet déposé un amendement demandant que les membres de la Municipalité siégeant au Grand Conseil rétrocèdent la moitié de leurs indemnités de députés perçue pour leur participation aux séances plénières du Grand Conseil à la bourse communale, précisément pour qu'il y ait une équivalence de traitement entre les niveaux national et cantonal. A une courte majorité, le Conseil avait décidé de ne pas accepter l'amendement déposé alors par mon collègue Fabrice Ghelfi et la droite de ce Conseil, qui s'était alors exprimée, avait justifié son refus en évoquant, je cite : « la comptabilité horaire qu'on aurait faite en l'acceptant ». On constate aujourd'hui que le Parti Libéral-Radical a changé d'avis et qu'il

souhaite même aller plus loin que ne le proposait à l'époque le Parti socialiste, puisque M. Cachin, le motionnaire, propose que soient rétrocédées toutes les indemnités liées aux séances plénières, ainsi que celles touchées dans le cadre de commissions permanentes et ad hoc. Par cohérence avec ce que nous avons proposé il y a deux ans, nous accepterons la prise en considération de cette motion, en soulignant toutefois que le but affiché et prétendu de cette motion, à savoir l'égalité de traitement pour les députés, les municipaux et les conseillers nationaux, n'est en réalité pas atteinte par ce texte, puisque les rétrocessions liées aux deux fonctions ne seront pas de même nature.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Il serait facile de répondre à M. Ostermann qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, ce qui s'accorderait avec ma fonction de chef de groupe, puisque c'est précisément notre groupe qui, dans le cas présent, a décidé de rejoindre la position exprimée lorsque le règlement dont on parle a été adopté.

Mon groupe soutiendra évidemment la motion de M. Jean-François Cachin. Il vaut mieux une petite inégalité qu'une grosse inégalité et, s'il y a toujours des améliorations possibles s'agissant de la façon dont on traite les conseillers municipaux, nous préférons cette petite inégalité relevée par M<sup>me</sup> Ruiz, qui nous semble moins grossière, à la grosse inégalité qui tendrait à traiter de façon complètement différente les personnes qui exercent des tâches au niveau des Chambres fédérales de celles qui exercent leur talent au Grand Conseil. Je vous remercie donc de soutenir cette motion.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – La Municipalité rappelle d'abord les principes déjà exprimés lors des épisodes précédents, qui restent valables, à savoir que ce genre de règlement fait partie des conditions de travail des municipaux. Ce qui signifie, comme je l'ai dit probablement cinq fois au minimum dans le débat précédent, que le changement se fait au changement de législature, à moins qu'on ne renverse la jurisprudence à de nombreuses reprises partout ailleurs en Suisse. On est sûr d'avoir un record du nombre de débats sur le sujet.

La Municipalité va, bien sûr, examiner la proposition très sérieusement. Elle a un problème, qui a déjà été relevé par plusieurs d'entre vous : la proposition socialiste, qui avait échoué à 42 contre 41, sauf erreur, a un certain parallélisme avec le traitement du Conseil national. On pourrait dire que, dans ce cas de figure, on serait proche d'une égalité de traitement, toute mesure étant difficile à comparer entièrement, parce qu'il n'y a évidemment pas d'indemnité de repas pour le député et qu'il y en a une pour le conseiller national. Mais, il ne s'agit pas de faire du chipotage, il s'agit d'aller dans cette direction dans les grandes lignes. A l'inverse, si l'on va aussi loin que ce que propose le PLR, si on veut l'égalité de traitement, il faudra durcir significativement les conditions pour les conseillers nationaux.

Je ne sais pas quel choix fera la Municipalité, vu comme cela s'est passé à l'époque. Après mûre réflexion, je dirai qu'on essayera de rétablir le vote qui a échoué à une voix avec une autre version. Mais c'est vous qui trancherez en phase finale parce que, si la Municipalité présente un contre-projet, vous devrez choisir entre le projet et le contre-projet. Comme je suis aussi vaguement concerné que la fois précédente, je n'en rajouterai pas plus.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Excusez-moi d'intervenir après M. le syndic. Je voulais réagir rapidement à ce qu'a dit M. Ostermann par rapport à la sécurité du droit. Naturellement, et je ne crois pas que c'est dans l'esprit du motionnaire, le cas échéant, on ne va pas appliquer ce règlement avec effet rétroactif ; la sécurité du droit ne sera pas bafouée.

M. le syndic avait déjà exprimé en commission qu'il est difficile de comparer les montants exacts reçus dans les deux fonctions, mais, à nouveau, on a changé de position ; aujourd'hui, on a la volonté de dire qu'il faut le même principe d'égalité de traitement pour les deux mandats. On remercie le Parti socialiste de l'accepter aussi.

**M. Jean-François Cachin (PLR) :** – Lors des débats en commission sur cette motion, j’ai eu le sentiment que M. le syndic n’était pas opposé au remboursement de ses indemnités à la Ville, pour autant qu’une telle mesure ne s’applique pas avant la prochaine législature. Dans l’article de *La Liberté* du 3 février 2012 sur l’opportunité de rendre les indemnités touchées par les membres de la Municipalité occupant un poste de conseiller national ou aux Etats, ou de député au Grand Conseil, M. le conseiller municipal et député Jean-Yves Pidoux trouvait justifié que les édiles ne soient pas rémunérés deux fois. Il précise que tout ce qu’il touche en tant que député va dans la caisse de son parti. Quant à M. le conseiller municipal et nouveau député, dès le 26 juin prochain, il précise également que tout ce qui arrive sur son compte sera transféré au Parti socialiste. La question peut se poser : pourquoi rembourser ces indemnités au parti et non à la caisse communale, comme les autres indemnités qu’il touche en tant que délégué au conseil d’administration ? Dès lors, et comme l’a proposé la présidente des socialistes en commission – je vous remercie, madame, de votre prise de position –, je vous recommande d’accepter cette motion.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Les propos de mon préopinant me font réagir. Il me semble que, lorsque nos municipaux participent à des conseils d’administration, ils ont justement la casquette de municipaux. Lorsqu’ils sont élus au Conseil national ou à la députation, ils le sont par la population. C’est différent. Je ne dis pas que je ne suis pas d’accord avec lui, mais il ne faut pas faire l’amalgame entre les deux.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – La Municipalité défend les mêmes principes juridiques que la motion ou le postulat, qu’ils soient issus d’un bord politique ou de l’autre. La Municipalité a reçu le plein soutien de tout le monde la dernière fois dans son interprétation juridique, y compris de M. Ghelfi, qui était à l’origine des interventions, alors que la partie droite de l’hémicycle était opposée à tout prélèvement. La Municipalité ne fait pas de raisonnement en fonction des personnes qui y sont présentes, mais des principes juridiques. On vous proposera de les appliquer exactement de la même manière que la dernière fois. Nous avons de la peine avec la logique qui voudrait que les principes juridiques changent si, par hasard, il s’agit d’une intervention du PLR.

La discussion est close.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC), rapporteur :** – La commission vous propose d’accepter cet objet par 7 oui et 2 non.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La motion Jean-François Cachin est prise en considération par 60 voix contre 5 et 8 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Jean-François Cachin et consorts : « Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne : modification de l’art. 32, Traitement et restitution des indemnités » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

**Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur, Yves Adam (Soc.), Daniel Bürgin (UDC), Maurice Calame (PLR), Xavier de Haller (PLR), Pierre-Antoine Hildbrand (PLR), Benoît Gaillard Soc.), Roland Rapaz (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

**Rapport polycopié de M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur :**

Présidence : Valéry Beaud

Membres présents : Roland Rapaz (remplace Mirelle Knecht), Benoît Gaillard, Yves Adam, Maurice Calame (remplace Marlène Bérard), Pierre-Antoine Hildbrand, Xavier de Haller et Daniel Burgin.

Membres excusés : Laurent Rebeaud, Julien Sansonnens.

Représentant-e-s de la Municipalité : Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels ; Philippe Jaquet, chef du Service multimédia.

Notes de séances : Nicolas Waelti, adjoint au chef du Service du développement stratégique.

Lieu : salle de conférences des SIL, rue de Genève 34.

Date : jeudi 10 novembre 2011.

Début et fin de la séance : 8 h-9 h 30.

Le président ouvre la séance et donne la parole au municipal Jean-Yves Pidoux, qui présente les membres de l'administration, M. Philippe Jaquet, chef du Service multimédia, et M. Nicolas Waelti, adjoint au chef du Service du développement stratégique, que nous remercions pour les notes de séance.

**Présentation de la motion**

Le motionnaire explique ce qu'il entend par « neutralité du réseau internet », qui comprend la neutralité face aux contenus des données, la neutralité face aux émetteurs et aux destinataires de contenus, la neutralité face aux protocoles de communication, et la neutralité consistant à ne pas altérer les contenus. Il illustre le principe par une analogie avec le courrier postal : la Poste ne discrimine aucun expéditeur ou destinataire et assure la confidentialité et l'intégrité du message transmis. Par cette motion, il demande que les mêmes garanties soient assurées pour les échanges par internet et que la Municipalité présente une stratégie visant à garantir le respect de cette neutralité sur les réseaux lausannois.

**Discussion**

M. Pidoux reconnaît que la problématique est importante, mais il soulève la question du financement, qui ne suit pas le même modèle que le courrier postal. En effet, l'expéditeur paie ici un forfait indépendant du poids de ses envois, qui lui assure d'ailleurs plutôt le statut de destinataire potentiel (accès au réseau). Ce modèle économique pose problème aujourd'hui, avec l'explosion du poids des échanges (photos et vidéos) et les capacités de bande passante limitées. Ainsi, Skype ou plus encore de nouveaux acteurs comme GoogleTV ou Apple TV occupent de plus en plus de bande passante, sans pour autant contribuer aux coûts de l'infrastructure. Le modèle de concurrence est désormais biaisé, le propriétaire de réseau fournissant un accès gratuit à ses concurrents comme prestataires de services. Dans ce contexte, les règles de neutralité doivent être précisées au niveau national, voire international.

S'ensuit alors une longue discussion sur les limites de la neutralité du réseau internet, ce qui en constitue ou pas une violation et sur l'état des réflexions internationales en la matière. Devant la complexité de la problématique, les incertitudes qui l'accompagnent, et le fait que cette neutralité doit pouvoir en tout temps évoluer et s'adapter, le municipal et plusieurs commissaires demandent une transformation de la motion en postulat, d'autant plus qu'elle demande la présentation d'une stratégie. Devant cette insistance, le motionnaire indique qu'il souhaite des informations sur ce qui se fait actuellement et ce qui est envisagé pour le futur par rapport à la notion de neutralité du réseau internet, et que pour cela, il accepte la transformation de sa motion en postulat.

#### **Conclusions de la commission**

La commission vote à l'unanimité des 8 membres présents la prise en considération du postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Neutralité du réseau internet lausannois » et recommande au Conseil communal son renvoi à la Municipalité.

#### Discussion

**M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur** : – En commission, la motion a été transformée en postulat.

La discussion n'est pas utilisée.

**M. Valéry Beaud (Les Verts), rapporteur** : – La commission a voté la prise en considération du postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand à l'unanimité et recommande au Conseil communal son renvoi à la Municipalité.

**La motion est prise en considération sans avis contraire et 5 abstentions.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand : « Neutralité du réseau internet lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Pétition du Conseil des jeunes, par M. Marc-Olivier Demenjoz, président (54 sign.) : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise »**

#### Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur de la Commission permanente des pétitions :**

La commission s'est réunie le 2 avril 2012 (15 h-18 h 30).

Elle était composée de M<sup>mes</sup> Caroline Alvarez Henry, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Martine Fiora-Guttman, Evelyne Knecht, Sandrine Schlienger, Anna Zürcher, et de MM. Nkiko

Nsengimana (président), Xavier de Haller, Henri Klunge, Francisco Ruiz Vázquez (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, directeur de l'Administration générale.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil communal a pris les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

Les pétitionnaires étaient représentés par M<sup>me</sup> Denise Gemesio, et M. Marc-Olivier Domenjoz, ancienne présidente et président actuel du Conseil des jeunes de Lausanne.

*Audition des représentants des pétitionnaires, en présence de M. Daniel Brélaz, syndic, directeur de l'Administration générale.*

#### *a. Présentation de la pétition*

Les pétitionnaires demandent à la Ville de fournir des locaux pour soutenir des informaticiens ou le secteur tertiaire. La mise à disposition de locaux devrait permettre de favoriser la créativité des jeunes. Dans ce projet, il faudra encore déterminer quelle est la forme du comité d'attribution, quels sont les critères d'attribution, quelle forme du bail utiliser, quels locaux seront mis à disposition. Des objectifs devraient être présentés dans un business plan. La mise à disposition des locaux serait soumise à l'atteinte des objectifs. La mise à disposition se ferait sur deux ans. Cette initiative permettrait d'éviter des faillites, d'offrir un cadre et des conseils aux jeunes entrepreneurs. Cela permettrait d'offrir les mêmes chances à tous, sans avoir besoin de sortir de l'EPFL pour pouvoir bénéficier d'infrastructures.

Une start-up qui démarre son activité peut faire appel à différentes sources de soutien : Génilem, le Centre patronal, cours accélérés proposés par des écoles. Ces aides répondent aux aspects pécuniaires et de formation, mais pas à la problématique des locaux.

Les différents modules imaginés pour permettre au jeune entrepreneur d'être cadré sont des accompagnements pour mesurer la viabilité commerciale, contrôler le business plan, suivre la start-up, fournir des logiciels et des aides juridiques. Ces derniers modules pourraient être gérés par des structures externes, du type Genilem.

Si le projet passe, une gestion des bureaux sera mise en place sous la forme d'une PPE. Des réunions auront lieu pour discuter de l'utilisation des locaux et de la répartition des charges. Ce seront ensuite les bénéficiaires qui assumeront les charges liées aux locaux. La PPE aura comme organe supérieur le comité d'attribution. Pour estimer les coûts, les pétitionnaires se sont appuyés sur les prix pratiqués à la rue de la Vigie 3, qui sont déjà loués par la Ville. Ces locaux sont occupés pour le moment par des ingénieurs du son qui déménageront en juillet 2012, et par les TSHM qui devraient être relogés ailleurs à court terme. Les prix sont de Fr. 1500.-/mois. Les frais de transformation pourraient être pris en charge par le Conseil des jeunes et par le Canton de Vaud (sous réserve d'acceptation d'une demande de soutien, à travers le fonds spécial du Centre patronal). La demande particulière serait de créer une commission paritaire dans laquelle siègeraient des membres du Conseil communal et du Conseil des jeunes.

#### *b. Discussion générale sur la pétition*

Une foule de questions sont posées et un échange nourri se fait entre les membres de la commission, les pétitionnaires et le représentant de la Municipalité. Il en ressort ce qui suit :

- L'Etat de Vaud met déjà à disposition ce genre d'infrastructure et d'aides, à travers des locaux ou des exonérations d'impôts pour les petites PME qui démarrent. Il est donc actif par rapport aux associations qui pourraient venir en aide du point de vue des locaux. Les pétitionnaires vont approcher le Canton une fois connue la réponse du Conseil communal.

- Il existe également l'institution de microcrédit solidaire suisse, (présidée par M<sup>me</sup> Yvette Jaggi), qui propose des possibilités d'aides que ce soit dans le conseil, le financement, l'accompagnement, etc.
- Le Centre patronal, le centre de formation professionnelle ainsi que l'UNIL proposent des aides. Les pétitionnaires attendent des réponses prochainement de la part du Centre patronal.
- Que se passerait-il deux ans après l'accompagnement du démarrage de projet ? L'idée est que les entreprises puissent fonctionner d'elles-mêmes. Théoriquement, on mesure la viabilité d'une entreprise sur trois ans, mais il est possible de réduire cette évaluation à 2 ans. Si l'entreprise ne fonctionne pas au bout de deux ans, il faudra prendre acte du fait que l'entreprise n'est pas viable.
- Des commissaires demandent pourquoi les pétitionnaires ont restreint l'accès à ces locaux seulement à des professions de domaines techniques (versus l'artisanat ou d'autres corps de métiers comme la coiffure, etc.) ; ils estiment en effet que le projet devrait être ouvert. La réponse est donnée comme suit : si l'accès est restreint aux professions commerciales ou informatiques, c'est qu'il leur semble plus facile de faire cohabiter ce type de corps de métiers, plutôt qu'avec des artisans, notamment à cause des machines, du rythme ou du bruit. Si le projet est élargi à d'autres domaines, il faudra le repenser : pour un coiffeur, il faut un salon de coiffure. Ce n'est pas le même genre de locaux. Leur préoccupation s'est aussi concentrée sur ce type d'activités, parce qu'elles sont plus proches d'eux que ne le sont des professions artisanales. Cette structure permettrait aussi de faire des échanges entre entrepreneurs.
- Qui gèrera l'attribution des locaux ? Ce sera une association faîtière ou une commission paritaire.
- La promotion économique est essentiellement du ressort cantonal. Le thème abordé par la pétition se prêterait aussi à une demande de niveau régional et dans un tel cas il y aurait d'autres conseils des jeunes à contacter, comme par exemple celui de Renens.
- Des commissaires rappellent l'expérience de « la Muse » à Genève. Ces structures proposent aussi des séances de co-working. Il serait intéressant pour les pétitionnaires d'aller regarder ce qui s'est fait dans cette institution.
- Il est nécessaire de définir le programme de ceux qui peuvent utiliser les locaux. En effet il risque d'y avoir des critiques de distorsion de la concurrence. Il faudra donc prendre le temps nécessaire pour aboutir à un bon projet.
- Le projet a aussi pour but de mettre des locaux à disposition de personnes qui n'ont pas forcément fini leurs études. Les pétitionnaires expliquent qu'ils étudient actuellement dans une école où il y a de nombreux projets à réaliser. Ils souhaiteraient pouvoir se réunir avec des camarades de projet dans un local adapté.

Le président prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

*Audition du syndic, directeur de l'Administration générale sans la présence des pétitionnaires*

Le syndic explique qu'il y a deux voies possibles. L'une en faisant une communication, l'autre par voie de rapport-préavis. Cette deuxième solution exigerait que la Municipalité examine la question avec la région dans un but de collaboration. Cela permettrait d'obtenir des règles communes de fonctionnement, au même titre que Genilem. Il faudra alors créer une structure pour la gestion du projet qui pourrait être une association avec des représentants du Conseil des jeunes et prendre en considération les critères de mise à disposition et la procédure.

*Délibération de la Commission*

Un commissaire explique que quatre points doivent être pris en considération pour analyser le sujet : 1) la problématique des locaux pour les start-up est déjà prise en charge par le co-working, ceci indépendamment de l'âge, 2) la bureaucratie inhérente au projet, 3) les petites surfaces commerciales sont disponibles à Lausanne (il n'est donc pas convaincu que le besoin existe), 4) la gratuité du bail : d'un point de vue juridique, le contrat de bail implique qu'il y ait un loyer. S'il n'y a pas de loyer, il ne peut y avoir de contrat de bail. Il estime que le projet ne va aider que les petites PME qui ne peuvent prendre en charge le loyer à long terme.

Pour toutes ces raisons, il estime qu'il ne faut pas demander à la Municipalité de faire un préavis, mais une étude et communication.

D'autres souhaitent un renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis. D'autres suggèrent même qu'une motion soit déposée.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Pour étude et communication : 8 voix

Pour étude et rapport-préavis : 2 voix

**Décision :** *Par 8 voix, les membres de la Commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. b) RCCL de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.*

Discussion

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – La pétition du Conseil des jeunes demande la mise à disposition de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise. Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) :** – Le groupe des Verts soutient le Conseil des jeunes et salue leur première initiative. Le Conseil des jeunes a été créé suite aux motions de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et de M. Antoine Verdon. Nous souhaitons que la Municipalité informe ce conseil des possibilités d'aide à la création d'entreprises dans le Canton. En effet, dans le Canton de Vaud, le microcrédit solidaire, et autres, offre diverses possibilités d'aide aux personnes désireuses de créer une PME, quel que soit le secteur choisi. Le groupe des Verts votera unanimement le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour étude et communication et vous demande d'en faire de même.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Cette pétition ne me prive pas de faire un parallèle avec ce qui se passe à l'EPFL avec les start-up. Si, au départ, les start-up étaient concluantes, à l'heure actuelle, elles ont énormément de difficultés à durer. Il faut bien réfléchir quand on veut soutenir des demandes telles que celle du Conseil des jeunes. Il est clair qu'on ne peut pas refuser une pétition, puisqu'elle n'est pas formulée dans des termes irrespectueux, mais, dans la réponse, il faudra se mettre en garde et mettre en garde les jeunes quant à leurs désirs de créer ces start-up.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) :** – Pour répondre à ma préopinante, effectivement, le Conseil des jeunes a démarré sa pétition en demandant une aide pour des start-up. La Commission des pétitions les a rendus attentifs au fait que d'autres corps de métiers pouvaient avoir envie de créer une PME dans d'autres secteurs. De plus, pour l'instant, la Ville n'est pas en mesure de pallier les loyers qu'il faudrait. Malgré tout, le groupe des Verts souhaite que la Municipalité informe le Conseil des jeunes des possibilités qu'ils ont à l'heure actuelle, qu'elles soient offertes par le Canton de Vaud, qui a beaucoup de possibilités d'aides, de logistique, etc., ainsi que le microcrédit solidaire, pour la création de PME, ceci quel que soit le secteur choisi.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je constate que 8 commissaires sur 10 ont recommandé l'étude et communication, qui est une façon lausannoise élégante de classer une pétition, si je comprends bien la Loi sur les communes. Nous en avons suffisamment parlé dans la commission du Grand Conseil qui traite de la révision de la Loi sur les communes et l'étude et communication est une « lausanno-lausannoiserie », qui correspond dans les faits à un classement. J'en prends acte. Il n'y a que deux personnes qui demandent qu'on transmette cette pétition et que l'on fasse un rapport-préavis débouchant éventuellement sur quelque chose. La majorité des commissaires a certainement compris que la gratuité n'était pas le meilleur moyen d'aider les jeunes, mais peut-être que je me trompe. Si on avait demandé une aide pour le paiement du loyer, ou certaines facilités administratives, on aurait effectivement pu les aider à démarrer une entreprise. Mais leur payer la totalité de leur premier loyer n'est pas apparu comme étant une mesure particulièrement heureuse. C'est ce que notre groupe estime aussi et je vous invite à voter comme la majorité de la commission, c'est-à-dire pour une étude et communication de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts) :** – Pour répondre à mon préopinant, il ne s'agit pas du tout de mettre cette pétition au fin fond d'un tiroir ou l'oublier dans un grenier. La Ville ne peut certes pas investir des milliers ou des centaines de milliers de francs annuellement pour cela, mais il est de notre devoir et celui de la Municipalité de donner toutes les informations nécessaires sur les aides et les possibilités à ces futures PME.

La discussion est close.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – Deux commissaires ont demandé un rapport-préavis et huit autres ont demandé que la Municipalité fasse une étude et communication.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La pétition est prise en considération pour étude et communication par 70 voix et 1 abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition du Conseil des Jeunes, par M. Marc-Olivier Domenjoz, président (54 signatures) : « Ready to start up – Mise à disposition de la part de la Ville d'une dizaine de bureaux pour des jeunes lausannois souhaitant démarrer leur propre entreprise » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

**Postulat de M. Benoît Gaillard : « Agences de notation contre la démocratie locale : organiser la riposte »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. André Mach (Soc.), rapporteur, Florence Bettschart-Narbel (PLR), Philippe Clivaz (Soc.), Benoît Gaillard (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Nkiko Nsengimana (Les Verts).

Municipalité : M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert.

**Rapport photocopié de M. André Mach (Soc.), rapporteur :**

La commission était composée de M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (Libéral-Radical), et de MM. Philippe Clivaz (Socialiste), Benoit Gaillard (Socialiste), Jean-Daniel Henchoz (Libéral-Radical), Nkiko Nsengimana (Les Verts) et du rapporteur soussigné. Sophie Michaud-Gigon (Les Verts), Nicolas Gillard (Libéral-Radical), Fabrice Moscheni (UDC) et Sébastien Guex (La Gauche) étaient excusés.

La Municipalité était représentée par M<sup>me</sup> Florence Germond (directrice des Finances et du patrimoine vert), M. David Barbi (chef du Service financier) et de M. François Vaney (Service financier), que nous remercions pour les notes de séance.

La commission s'est réunie à une reprise le 16 mars 2012. Après un bref exposé du postulant, qui souligne que l'objectif principal de son postulat vise à questionner la pertinence ou non de la notation de la Ville, la discussion a porté à la fois sur des aspects informatifs de la procédure de notation et sur l'opportunité de recourir à une agence de notation.

Nous apprenons ainsi que la Ville est notée par Standard and Poor's depuis 2001. Sa note actuelle est de A+. Une telle notation coûte moins de 50 000 francs. Le Service financier de la Ville fournit durant l'année un certain nombre d'informations et de documentations à Standard and Poor's et une journée annuelle de réunion a lieu avec les représentants de Standard and Poor's, dont la délégation change chaque année. La discussion et l'évaluation ne se limitent pas uniquement à des aspects financiers, mais englobent des aspects plus généraux du développement de la ville, comme son évolution démographique. Suite à cette procédure, un comité de notation attribue une note à la Ville, qu'elle est libre d'accepter ou de refuser. Seule deux villes suisses sont notées par Standard and Poor's : Genève et Lausanne. La Ville de Neuchâtel a renoncé à une notation durant les années 2000.

Un des gros avantages de la notation est qu'elle permet de souscrire des emprunts auprès de caisses de pension, d'assurances ou d'investisseurs étrangers qui se basent sur les analyses des agences de notation.

Certains commissaires soulignent que quitter le mécanisme de notation représenterait un mauvais signal et comporterait des désavantages. D'un autre côté, certains commissaires estiment légitimes de s'interroger sur les avantages et inconvénients d'une notation pour une ville de la taille de Lausanne. Par exemple, le fait de se faire subitement dégrader en raison d'investissements importants (transports, infrastructures ou logements) pourrait avoir des effets encore plus néfastes que la notation, d'où la nécessité de s'interroger sur la pertinence de celle-ci. Se faire noter par une des trois grandes agences de notation internationales (Standard and Poor's, Moody's et Fitch) ne comporte-t-il pas le risque d'être noté de manière approximative ou trop générale ? Un commissaire indique qu'il serait préférable de se faire noter par une agence suisse. Les réponses au postulat permettront de clarifier ces points.

Au final, la prise en considération du postulat est acceptée par 4 oui et 2 abstentions.

Discussion

**M. André Mach (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Le groupe Libéral-Radical s'opposera au renvoi de ce postulat à la Municipalité. Je me permets de faire deux brèves citations : « Les agences de notation sont devenues incontournables, sans retour en arrière possible à court terme. » « S'il est clair que la qualité du message transmis par le messenger est souvent médiocre, il ne faudrait toutefois pas aller jusqu'à inverser les responsabilités. Si un pays a une mauvaise note, c'est parce que l'état de son économie, sa productivité, ses perspectives de développement, sa dette publique, laissent à désirer et cela n'est pas la faute du messenger. »

La première citation vient d'un rapport du Sénat français publié hier sur le rôle néfaste des agences de notation dans un certain nombre de cas. La deuxième est tirée de la publication *Domaine public* et signée de Jean-Pierre Ghelfi. Avec ses immenses projets, la Ville de Lausanne aura, à n'en pas douter, la nécessité de recourir au marché financier dans une large mesure. L'état de la dette activement géré, et bien géré pour ce qui est de la dette actuelle, nécessite que la Ville de Lausanne ne s'embarque pas dans l'aventure proposée par M. Gaillard.

Il nous semble aussi que la Ville de Lausanne est assez mal placée pour entamer des réflexions sur la création d'une nouvelle entité indépendante chargée de l'évaluation des dettes publiques des collectivités locales avec d'autres exécutifs d'autres grandes villes suisses. C'est assez présomptueux dans la situation présente de vouloir s'embarquer dans cette histoire.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Cela fait à peine deux minutes qu'on a commencé le débat et on donne déjà dans les clichés. Réfléchir sur les agences de notation, monsieur Hildbrand, n'est pas casser le thermomètre pour éviter qu'il nous dise qu'on a de la fièvre ; c'est un peu plus compliqué. Avant de vous répondre, j'aimerais rappeler les demandes de mon postulat, qui n'a pas rencontré d'opposition en commission ; il semble effectivement de bon sens d'envisager les trois mesures proposées à la fin.

Monsieur Hildbrand, vous laissez entendre qu'un certain nombre de villes en Suisse sont mal gérées – c'était ce que je voulais dire, donc je le dis en réponse à ce que vous avez affirmé – et n'acceptent pas de se faire noter de façon inappropriée ou injustifiée ; or il est nécessaire de constater qu'un certain nombre d'acteurs, même plus importants que la Ville de Lausanne, des collectivités publiques dont les budgets dépassent largement celui de la Ville de Lausanne, ne sont pas notés par des agences de notation ; c'est une première chose. Deuxièmement, et vous l'avez déjà mentionné, non, se faire noter par une agence de notation n'est pas irréversible. Ce serait quand même le comble de se dire que parce qu'on a commencé, on ne peut plus sortir du système.

On peut reprocher à un certain nombre d'agences de notation de se substituer souvent à la parole démocratique. Ce serait encore plus fort si on estimait que, par la façon même dont le système fonctionne, une fois que l'on a décidé de se faire noter on ne peut plus sortir de ce système. Je vous donne un exemple, celui d'une communauté urbaine qui dépasse largement la taille de celle de Lausanne, soit Lille en France, communauté de plusieurs centaines de milliers d'habitants, gérée par une alliance entre le Parti socialiste et le Modem ; ce n'est pas inintéressant de le signaler, en 2010, elle a cessé de se faire noter par la même agence que la Ville de Lausanne, en l'occurrence Standard and Poor's. Les résultats sur les taux d'intérêt ont été nuls ; évidemment, on ne peut pas tout à fait comparer avec leur éventuelle baisse, mais selon les différents analystes français, l'effet n'a pas été négatif. Cette décision n'était pas uniquement partisane, puisque les centristes participent à la majorité.

« Quand Standard and Poor's et Moody's attribuent des notes, ce n'est pas la voix du marché, ce n'est pas un simple messenger ; il s'agit de propos tenus par des acteurs qui ont leurs propres agendas et de très mauvais bilans. » Cette citation est de Paul Krugman, Prix Nobel d'économie – excusez du peu. Il rappelle une évidence : les agences de notation sont des organismes privés, détenus par des holdings, qui détiennent aussi d'autres entreprises, notamment des entreprises intéressées à investir dans certains des acteurs notés. Une agence de notation n'est pas un messenger ni une entité externe et neutre, mais un acteur du marché, avec son agenda propre, et la relation qui lie une collectivité publique ou une entreprise à une agence de notation est du type contractuel privé ; il ne faudrait pas confondre. C'est la raison pour laquelle le Parlement européen a encore récemment décidé d'examiner cet état de fait. C'est précisément ce que je demande dans mon postulat. Vous me direz que les échelles sont différentes, mais on peut être à la fois « top down » et pas « top up ». On peut examiner la création d'une agence de notation publique, dont un

professeur en finance de l'Université de Saint-Gall, pourtant peu réputée pour ses prises de position gauchistes, a dit qu'il s'agissait d'une excellente alternative et qu'il était nécessaire de mettre fin à l'oligopole des trois agences de notation américaines.

Evidemment, la portée de la question dépasse largement nos débats au Conseil communal de Lausanne, mais le positionnement d'un acteur tel que Lausanne est important. Le problème des agences de notation n'est pas d'être des thermomètres qui nous indiquent qu'on a la fièvre, et qu'on a donc envie de casser pour l'oublier, mais que c'est un thermomètre capable de faire monter et baisser la fièvre. C'est donc une espèce de thermomètre médecin. Comme pour les débats actuels sur le domaine de la santé, il est normal de se demander si on veut une clinique privée ou un hôpital public et si on veut des réseaux de soins ou une caisse unique. Dans le domaine des agences de notation, on peut aussi se demander par qui nous voulons être jugés : est-ce que le messenger doit être Américain, Suisse, public privé ? Ces questions sont légitimes.

Encore une fois, la commission, qui est représentative de la composition du Conseil, ne s'est pas prononcée de façon dogmatique et idéologique sur ces questions, puisqu'il n'y a pas eu d'opposition, seulement des abstentions, si je ne me trompe. Je vous prie de suivre cette approche, qui n'est pas idéologique, qui consiste à se demander si, pour un acteur comme la Ville de Lausanne, il est pertinent d'être noté. Les conséquences en cas de dégradation de la note ne seront-elles pas bien pires que les éventuels avantages que nous apporte la notation ?

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Le groupe UDC partage les soucis du postulant. Clairement, l'évolution de la dette de la Ville de Lausanne est un gros souci ; le taux d'intérêt va augmenter. Comment allons-nous résoudre cette dette, que l'on va peut-être laisser à nos enfants. Par contre, nous ne partageons pas la même approche par rapport à la solution. Il ne sert à rien de tirer sur l'arbitre qui, malgré tous ses défauts, n'en reste pas moins un élément neutre par rapport à deux équipes qui s'affrontent, les gens qui dépensent et des gens qui prêtent. La Ville de Lausanne fait un recours massif à l'argent de gens prêts à lui prêter ; avoir une note qui vient d'entreprises qui ont une certaine ampleur et qui suivent un processus pour ces notations est absolument critique, surtout par rapport aux investissements considérés. Notre groupe propose que le Conseil communal et toutes les bonnes volontés se préoccupent non de comment descendre l'arbitre, mais plutôt de comment nous pouvons économiser et mieux investir notre argent. Nous voterons contre ce postulat.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Naturellement, j'irai dans le sens de MM. Hildbrand et Moscheni. Ce qui marque notre différence avec M. Gaillard et une partie du groupe socialiste par rapport à certains propos du postulat est que, selon nous, les agences de notation ne viennent pas accentuer la crise. J'aimerais que ce soit clair enfin pour un certain nombre de nos collègues de cet hémicycle. Les agences de notation sont là pour examiner la situation d'une ville. Parfois elles peuvent aussi avoir un rôle sur le marché, mais leur mission principale est d'examiner les choses et de relater la situation.

Les Etats qui sont donc en crise ne le sont pas par faute des agences de notation ; c'est important de le dire. Pour la Ville de Lausanne, en ce qui concerne les investisseurs, il est important d'avoir une notation par quelqu'un de reconnu, qui a une expérience. Dans ce domaine en particulier, on ne crée pas une compétence et une expérience pour les investisseurs, qui prêtent leur argent ! Une telle réputation ne se fait pas en une année ou en deux mois, mais c'est au contraire l'expérience qui paye. En l'espèce, vouloir changer de système serait un très mauvais signal, comme cela a été relevé par un commissaire lors de la séance de commission. Pour toutes ces raisons, comme l'ont dit MM. Hildbrand et Moscheni de l'UDC, je vous invite à refuser ce postulat.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – C'est quand même curieux, monsieur Gaillard, d'organiser la riposte – le terme est clair. Pour vous, organiser la riposte c'est changer celui qui nous tend le miroir et essayer de trouver un autre messenger ; mais cela ne changera

strictement rien au contenu du message. A droite, organiser la riposte nous semble être retrousser nos manches, travailler d'autant plus et essayer d'améliorer nos finances pour se tirer de cette mauvaise situation. Désolé, mais je crois qu'en matière de gestion financière, nous n'avons pas tout à fait les mêmes méthodes.

**M. Samuel Bendahan (Soc.)** : – Selon M. Blanc, les agences de notation sont là pour décrire et n'influençaient pas le résultat. Mais il est important de parler du phénomène des prophéties autoréalisatrices : parfois, en annonçant un message, le messenger le fait devenir vrai parce que, justement, certains acteurs lui accordent une crédibilité au-delà de ce que l'acteur vaut en termes d'analyse.

C'est très important de distinguer ce que font ces agences de notation en matière d'analyse d'entreprises privées par rapport aux analyses d'organisations publiques. Lorsqu'on parle d'entreprises privées, ces organisations qui font de l'évaluation examinent des choses auxquelles d'autres personnes n'ont pas accès. Ainsi, l'information donnée par l'agence de notation est un peu plus initiée que l'information d'une personne de longue date qui agit sur les marchés. De ce point de vue, on pourrait considérer que c'est une information utile – ce n'est pas mon avis. Je pense que, malheureusement, comme Benoît Gaillard l'a mentionné, les intérêts de ces agences de notation privées influencent trop fortement ce qu'elles disent. Mais, dans le cas d'organisations publiques, elles n'ont pas d'information supplémentaire valable qui va au-delà de celle du grand public. C'est pour cela qu'il faut s'interroger sur l'utilité de ces agences de notation pour des villes et des cantons qui publient leurs comptes et déclarent leur budget, qui ont des organisations démocratiques, qui permettent de savoir ce qui se passe et, par conséquent, le message donné par ces organisations peut non seulement être intéressé, mais a une valeur quasi nulle. C'est pour cela que ce postulat est excellent ; il permet de remettre la question sur la table et de s'assurer que si nous sommes évalués par un organisme extérieur, celui-ci n'ait pas des intérêts inavouables. Surtout, vu que, de toute façon, il n'apporte pas forcément grand-chose de plus, autant regarder partout si l'herbe n'est pas plus verte, par exemple au sein de nos propres commissions démocratiques.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – J'aimerais compléter la réponse donnée par mon collègue de groupe, Samuel Bendahan. Monsieur Chollet, si l'on va par le jeu des piques, il est amusant de constater que l'UDC, la défenderesse de la démocratie locale, de la souveraineté communale, cantonale ou nationale, accepte sans broncher qu'un oligopole américain régule la façon dont fonctionnent les finances publiques dans le monde entier, notamment en Suisse. Vous avez formulé une image de la situation légèrement réductrice. Arrêtons-nous là et poursuivons la discussion à une autre occasion.

L'organisation de la riposte dans le postulat a un sens extrêmement clair : il s'agit de se soustraire à un marché trusté par trois agences américaines. Je le répète, je suis étonné de ne pas trouver dans l'UDC des alliés de circonstance sur cet objet.

Monsieur Blanc, vous avez partiellement raison, mais vous oubliez de dire que les agences de notation n'ont que le pouvoir qu'on leur donne, surtout dans le cas qui nous occupe. Probablement que le pouvoir leur a été accordé ces dernières décennies, y compris par des bases légales, qui exigent d'un certain nombre d'organismes prêteurs de se référer à ces notations pour pouvoir prêter ; l'importance donnée à la notation a probablement été trop importante. Cela n'empêche qu'il n'est pas impossible de revenir en arrière. Encore une fois, cela a été indiqué, il y a un risque avec ces notations publiques. Je vous invite à constater cela par l'évolution de la courbe des taux d'intérêt d'un pays comme l'Espagne ; deux à trois heures après la baisse de la notation par l'agence Moody's, les taux d'intérêt auxquels les gens sont prêts à prêter ont augmenté, alors que la situation de l'Espagne ne s'est pas modifiée. Elle s'est modifiée en quelques jours, mais pas en trois heures. C'est donc bien la preuve qu'il y a là des prophéties autoréalisatrices. A nous de leur donner un peu moins d'importance. Je propose une piste, encore une fois, modeste, mais qui, à mon sens, mérite d'être étudiée.

**M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) :** – On dit que ces agences de notation sont des thermomètres, mais ils ne partent pas toujours des mêmes indicateurs et des mêmes ratios. Est-ce qu'une agence de notation travaille sur base des mêmes ratios et sur les mêmes indicateurs ? Quelle est la manière dont une agence de notation travaille avec une entreprise, une institution, suivant qu'elle est éloignée ou pas, qu'elle ait de l'information ou non ?

C'est amusant, aujourd'hui j'ai lu dans la presse que la France était notée différemment – par une agence de notation que je ne nomme pas –, c'était AAA. Une autre l'a notée AA+ et l'autre BBB. Voilà donc trois notations ; la dernière agence disait que, dans le futur – qu'on ne connaît pas –, la France devrait intervenir pour défendre ses banques, qui auront des problèmes. Il faudrait y voir un peu plus clair et pouvoir choisir la meilleure des agences de notation. Est-ce qu'on peut choisir une agence de notation européenne ? Est-ce possible d'avoir une agence de notation publique ? C'est tout à fait sain de pouvoir avoir cette information. Enfin, est-ce que ces agences de notation sont elles-mêmes notées ?

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Plusieurs éléments ont été évoqués. Le premier est le lien qui existe ou existerait entre l'annonce d'une nouvelle notation, respectivement d'une dégradation de celle-ci, et de brusques mouvements sur les marchés financiers. On peut en discuter des heures ; chacun aura des cas pour montrer qu'il y a une corrélation et une causalité. On peut vraiment faire le débat, mais je ne crois pas que nous serons en mesure de trancher ; de plus, je ne suis pas sûr que cela aide beaucoup notre décision par rapport à la prise en considération de ce postulat.

On peut ensuite discuter de la validité de l'une ou l'autre agence, mais il n'y a pas que les trois grandes agences qui sont mentionnées. Il en existe plus d'une dizaine d'autres. Simplement, lorsque l'on veut cibler l'une ou l'autre agence, nous faisons de la gestion ; or ces tâches reviennent principalement à la Municipalité. On ne va pas commencer à choisir, ici, au Conseil communal, quelle agence la Ville de Lausanne doit prendre.

Enfin, il me semble que nous nous égarons. Nous parlons de contrôle démocratique des comptes publiés. On a pu voir hier à quel point tout cela est compliqué – en tout cas c'est compliqué pour moi, mais j'espère ne pas être le seul à ne pas tout comprendre. Il me semble qu'il serait utile que, d'une part, il y ait un Service de la révision qui nous éclaire sur un certain nombre de points et, d'autre part, qu'on ait aussi un regard externe, fût-il celui d'une agence de notation. Lorsqu'on parle d'argent, il faut mettre en rapport les efforts demandés par le postulat de M. Gaillard et l'intérêt pour la Commune, au-delà du geste symbolique, qui peut avoir une portée politique déterminante, mais dont il n'est pas forcément le rôle de la Ville de Lausanne de le faire pour expliquer au monde comment les finances publiques doivent être gérées.

Le postulant mentionne le coût de la notation de Standard and Poor's pour la Ville de Lausanne ; il me semble relativement modeste. J'aimerais qu'on le mette en rapport ; j'espère que la directrice des Finances et patrimoine vert pourra nous répondre sur ce que cela peut avoir comme impact au niveau de la Ville lorsqu'elle emprunte, mais aussi lorsqu'elle émet des obligations, puisqu'il faut savoir que certains acheteurs d'obligations sont liés et doivent acheter des obligations qui ont reçu une notation par une agence reconnue.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – M. Gaillard cherche des problèmes là où il n'y en a pas. Je fais abstraction des discussions sur les agences de notation. Je constate tout simplement qu'actuellement, la Ville réussit le refinancement de sa dette à des taux effectifs très intéressants. J'affiche là mon pragmatisme : si c'est avec une note de Standard and Poor's que j'obtiens ce résultat, je le fais avec Standard and Poor's ; et si c'est sans que j'obtiens les meilleures conditions, je le fais sans. En fait, cette agence m'est assez indifférente.

La réalité est que notre dette brute dépasse aujourd'hui les 2 milliards de francs. Le service de Standard and Poor's nous coûte 50 000 francs. Si je calcule juste – mais je n'en suis pas certain parce qu'il y a beaucoup de zéros –, le coût de Standard and Poor's représente

25 parts par million ou 0,0025 % de cette dette. Il est intéressant de noter qu'en octobre passé, la Ville a fait un refinancement partiel d'environ 100 millions de francs et, en même temps, l'Etat de Genève a également fait un refinancement du même ordre de grandeur. Entre les taux d'intérêt effectifs des deux entités, il y avait une différence d'environ 0,2 % : la Ville de Genève a réussi à emprunter à un taux de 0,2 % meilleur marché. L'analyse faite avec des membres de la commission des finances a mis en évidence cette différence lors d'une discussion sur ces techniques d'emprunts et la réponse donnée par la responsable de finances de la Ville était que, probablement, la différence de notation entre les deux villes était responsable de cette différence de taux, sachant que Genève est mieux notée que Lausanne. Je constate donc qu'il y a probablement un lien entre une notation et le taux auquel on peut emprunter l'argent, mais, au fond, je suis tout à fait pragmatique : si c'est avec Standard and Poor's qu'on a les meilleurs résultats, on fait avec, et si c'est sans, on le fait sans.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Je suis d'accord bien sûr avec mon collègue Hildbrand qu'il ne sert à rien de revenir sur certains exemples que chacun pourrait prouver, mais vu qu'avant on était dans la phase des citations, j'en ai justement une sous les yeux et je tenais à la donner à mes collègues Gaillard et Bendahan. D'un patron d'une de ces agences de notation qui dit : « Nos opinions ne viennent pas accentuer la crise, la preuve quand une seule agence Standard and poor's dégrade la France ou les Etats-Unis, les taux d'intérêts n'augmentent pas en l'occurrence ils ont même baissés. Les investisseurs ne se fient jamais à une seule opinion. » Je crois que ça c'est important et ce serait aussi important pour la Ville de Lausanne et l'extrême inverse vers lequel évidemment on ne souhaite ici pas aller et je pense que Lausanne n'y sera jamais mais, tout simplement l'exemple de la Grèce a prouvé que les agences de notation ne venaient pas dire des bêtises ou accentuer la crise quand on pense que deux tiers des prêteurs privés ont perdu leur mise, c'est qu'elles reflétaient simplement la réalité. Evidemment c'est une situation dont on ne souhaite et dont on pense tous qu'elle ne se réalisera jamais à Lausanne. Mais à tout le moins l'avantage de ces agences c'est de dire aux investisseurs quand on a un problème, existe ou n'existe pas. Je vous remercie.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Juste quelques mots par rapport à des termes qui ont été utilisés. Il est vrai que l'on parle de vengeance et de riposte. Je sens pour certains une peur qu'il y ait peut-être une manigance ou une sorte de complot contre Lausanne. Personnellement, je ne le crois pas, nous sommes encore vus comme un bon investissement par beaucoup d'investisseurs et peut-être manque-t-il aujourd'hui un acteur autour de cette table : les investisseurs. Pourquoi est-ce que ces gens nous prêtent de l'argent ? Sur quelle base ? Et je crois que malheureusement c'est eux qui détiennent une grande partie de la solution. Le contrôle complet pour obliger des gens à nous donner de l'argent n'existe pas, M. Gaillard, j'en suis malheureusement le premier concerné avec mon entreprise. J'aimerais avoir beaucoup d'argent qui arrive, mais c'est basé sur les résultats. Le message que l'on peut vous donner selon la vision du management que l'on a, c'est qu'il faut se focaliser sur nos dettes et la façon de les réduire – comme la manière dont on gère notre ménage – et ne pas tirer sur l'arbitre.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Indépendamment du fait qu'il arrive aussi à ces agences, d'avoir quelques bugs, on l'a vu le 10 novembre 2011 avec des communiqués qui ne sortent pas au bon moment et qui créent des petites paniques, il y a lieu de reprendre ce qui est indiqué dans le postulat de notre collègue Gaillard. Il n'est nullement indiqué dans l'immédiat qu'en renvoyant ce postulat il faut que la Ville se soustraie définitivement à ces agences de notation. Il est juste demandé qu'avant une véritable décision, la Municipalité puisse fournir les documents à notre Conseil, ce qui permettra d'aller au-delà des quelques perceptions que nous pouvons avoir aujourd'hui, dont certaines idéologiques qu'il peut y avoir de tous bords, y compris peut-être du mien je le concède. Il s'agit d'avoir une base de réflexion sur laquelle nous puissions véritablement mener ce débat. Aujourd'hui, on le mène sur le fait de savoir si oui ou non nous voudrions renvoyer ce postulat à la

Municipalité car peut-être a-t-on peur des réponses de celle-ci. Personnellement, je n'en ai pas peur et pense que ce sera justement l'un des éléments qui nous permettra de prendre une décision au mieux. Et j'invite une partie de ce Parlement à se dire que si l'on renvoie ce postulat à la Municipalité, nous aurons ainsi plus d'arguments et toutes les clés nécessaires pour décider si effectivement il faut que l'on reste assujéti à ce type d'agence de notation. Dans l'immédiat, ne pas vouloir renvoyer ce postulat à la Municipalité, c'est ne pas vouloir y amener un certain nombre d'éléments et d'arguments et peut-être rester un peu plus sur l'idéologie plutôt que de pouvoir l'argumenter d'une autre manière. Donc pour ma part, je le renverrai avec plaisir à la Municipalité parce que ce postulat ne demande pas de sortir immédiatement. Je vous encourage à faire de même.

**M. Hadrien Buclin (La Gauche) :** – J'aimerais brièvement mentionner la position du groupe La Gauche ; nous soutenons évidemment ce postulat et j'abonde dans le sens de notre collègue Ferrari. L'attitude de la droite est pour le moins curieuse, elle qui est en permanence soucieuse de la façon dont sont traités les deniers publics et où va l'argent du contribuable. Nous avons l'occasion ici de poser la question de savoir où vont ces quelque 50 000 francs que la Ville de Lausanne donne chaque année à Standard and Poor's, et l'on se heurte à une fin de non-recevoir de la part de la droite, qui ne veut apparemment pas ouvrir ce débat. Preuve que la droite a une défense quasi aveugle des milieux d'affaires et du capitalisme financier. J'aimerais attirer l'attention de Mesdames et Messieurs les bourgeois sur Standard and Poor's au travers de quatre exemples qui devraient tout même susciter une certaine méfiance. Une méfiance qui mériterait que l'on discute sérieusement d'où vont ces 50 000 francs que la Ville de Lausanne donne chaque année à Standard and Poor's. En 2004, le courtier américain Enron était noté AAA par Standard and Poor's, soit la note maximale. Quelques mois plus tard, il faisait faillite sous le poids de 40 milliards de dettes. Première bourde énorme et hallucinante de cette agence de notation. Deuxième bourde énorme de celle-ci : quelques jours avant sa faillite, elle notait encore Lehman Brothers triple A. Là encore une erreur pour le moins étonnante. Troisième exemple, la dette de la Grèce en 2004. Standard and Poor's prétendait que la Grèce avait une dette tout à fait correcte proportionnellement au PIB. Une année après, la Grèce reconnaissait qu'elle avait maquillé ses comptes avec l'aide de la banque J.P. Morgan. Une erreur de poids de Standard and Poor's. Enfin, dernière erreur et peut-être la plus cocasse, le 5 août 2011 Standard and Poor's publiait un communiqué de presse dans lequel elle surestimait la dette des Etats-Unis de 2000 milliards de francs, soit à peu près le PIB de la France. Ce qui avait alors déclenché une panique sur les marchés financiers, simplement à cause de cette erreur de trois chiffres. Ces quatre exemples devraient à mon avis rendre la droite attentive au fait qu'un débat est nécessaire sur l'utilisation de cet argent pour le recours à ces agences de notation. C'est ce que demande le postulat et une analyse est pour le moins nécessaire.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je renonce.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et patrimoine vert :** – Les questions posées dans ce postulat sont tout à fait légitimes. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de commission, cela fait maintenant une dizaine d'année que la Ville est notée par S&P. Faire le point aujourd'hui et se poser la question si c'est toujours pertinent et si il faut continuer avec la même agence est tout à fait légitime. On va donc faire une analyse complète pour savoir quel est l'intérêt que la Ville retire de cette notation. Il est vrai que l'enjeu est important puisque le coût de notre dette est d'environ 70 millions et que l'impact des coûts engendrés par le financement des taux d'intérêts est important pour le ménage communal. Il faudrait cependant faire une étude plus complète pour définir exactement quel en est l'impact. Je rappelle également que la Ville de Lausanne est une très grosse collectivité publique en termes de budget, soit la deuxième ville suisse après Zurich si on excepte Bâle-Ville, qui est un canton. Lausanne est donc la deuxième collectivité suisse en termes de volume financier, bien avant Genève ou Berne et environ le 15<sup>e</sup> canton suisse. Les enjeux sont donc importants : comment gère-t-on notre dette, comment est-elle notée ou est-ce nécessaire de la noter ou pas. Il est ainsi pertinent de faire

cette analyse aujourd'hui et, dans ce sens-là, le postulat est pour la Municipalité tout à fait recevable.

La discussion est close.

**M. André Mach (Soc.), rapporteur** : – Il y avait plusieurs absents dans la commission dont quatre personnes excusées, donc la commission vous propose de prendre en considération le postulat par 4 oui et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**Le postulat est pris en considération par 51 voix contre 26, sans abstention.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Benoît Gaillard : « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartier d'habitation »**

**Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur, Eliane Aubert (PLR), Mathieu Blanc (PLR), Daniel Bürgin (UDC), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Françoise Longchamp (PLR), Stéphane Michel (Soc.), Rebecca Ruiz (Soc.).

Municipalité : M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

#### **Rapport photocopié de M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur :**

La commission s'est réunie le jeudi 10 novembre 2011 entre 10 h et 12 h à Flon-Ville, rue du Port-Franc 18, 4<sup>e</sup> étage, salle 463. Elle était formée de M<sup>mes</sup> Eliane Aubert, Anne-Françoise Decollogny (en remplacement de Solange Peters), Magali Crausaz Mottier (en remplacement d'Isabelle Paccaud), Natacha Litzistorf Spina, Françoise Longchamp et Rebecca Ruiz ainsi que de MM. Mathieu Blanc, Daniel Bürgin, Michel Stéphane et Yves Ferrari, rapporteur (qui s'excuse pour le retard dudit rapport).

La Municipalité était représentée par MM. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, jeunesse et cohésion sociale et Marc Vuillemier, directeur de la Sécurité publique et des sports. L'administration était représentée par M<sup>me</sup> Morel, cheffe DDGI, et M<sup>me</sup> Duc pour les notes de séance ainsi que par MM. Eninger et Krümen du service électrique, Nardin, rempl. chef Police-secours, Pilloud, commandant rempl., Raemy, commandant PML, et Reinle, rempl. chef Police judiciaire.

Après une brève présentation des postulats de M<sup>me</sup> Ruiz et de M. Blanc il est fait allusion aux problèmes d'éclairage qui, s'ils étaient puissants, pourraient dissuader les dealers. Cependant dans de nombreux endroit il s'agit de zones privées et la commune est donc dépendante des propriétaires.

Il est quasi unanimement reconnu que le principal problème est le fait qu'après avoir été interpellé par la police le dealer se retrouve dans les vingt-quatre heures qui suivent à nouveau dans la rue. Pour rappel :

L'arrestation de petits trafiquants n'aboutit généralement qu'à des jours amendes restant souvent impayés, les délinquants retrouvant prestement la rue et leur trafic. Afin de pouvoir interpellier des trafiquants et ne pas devoir les relâcher rapidement la police doit prouver, au sens de la jurisprudence du TF, qu'il s'agit d'un cas grave. Or le cas grave nécessite une enquête complexe car il faut pouvoir prouver que le trafiquant avait une quantité minimale de 18 grammes de cocaïne pure. Sachant que la boulette est à 0,8 grammes et se situe à environ 20 % de pureté il faut donc pouvoir prouver que le trafiquant avait au moins une centaine de boulettes. Ces derniers n'ayant jamais une centaine de boulettes sur eux, il convient de faire de longues et minutieuses enquêtes, notamment en suivant les appels téléphoniques, pour pouvoir prouver qu'une personne a vendu une centaine de boulettes.

Aux yeux de plusieurs commissaires il est urgent que les élus aux chambres fédérales modifient le Code de procédure pénale (Codex 2011) afin que la police ait plus de moyens à disposition pour sortir les dealers de rue.

La police municipale de Lausanne (PML) indique qu'elle agit pour dissuader les dealers, qu'elle a renforcé sa présence sur le terrain et qu'elle a une brigade pour les stupéfiants. Elle agit donc en conformité avec la loi mais ne se prononce pas sur cette dernière estimant qu'elle n'a pas pour mission de la qualifier.

Pour certains commissaires, il faut des sanctions beaucoup plus sévères afin de conforter la police dans son travail.

Une plus grande présence sur le terrain nécessite un nombre important de postes de policiers supplémentaires.

Depuis cinq ans, la situation s'est dégradée et le deal en rue est de plus en plus visible. Très peu de solutions sont apparues pour le stopper et les dealers exploitent les failles de notre système. Il en va de même dans les autres villes de Suisse et malheureusement aucune solution tangible n'a été trouvée à ce jour. Il s'en suit une augmentation du sentiment d'insécurité qui va au delà de la simple présence ou absence de policier. Des problèmes de racismes peuvent parfois également apparaître.

Une fois de plus des commissaires relèvent que la police doit extrêmement vite s'adapter mais que la politique devrait réagir plus rapidement.

La question de l'éloignement des dealers des lieux de deal a été soulevée par un commissaire mais ne semblait pas faire l'unanimité tant le travail pour assurer cet éloignement est grand en regard du résultat. Par ailleurs, le problème est parfois déplacé dans un autre quartier sans pour autant le supprimer.

Il est relevé que si des dealers sont présents dans la rue c'est que des consommateurs existent et que pour une part ce sont des consommateurs festifs. Ces derniers devraient être plus sévèrement sanctionnés selon un commissaire. Les consommateurs addictifs devant être, dans l'idéal, pris en charge par une structure d'aide. Le postulat de Madame Ruiz propose à ce sujet une piste d'action.

A l'issue du débat et en fonction des arguments développés ci-dessus et ceux qui seront rappelés durant le débat en plénum, la commission recommande, à l'unanimité, au Conseil communal de renvoyer les postulats de M<sup>me</sup> Ruiz et de M. Blanc à la Municipalité.

#### Discussion

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur** : – Comme je l'ai indiqué dans le premier paragraphe de mon rapport, j'aimerais m'excuser auprès de M<sup>me</sup> Ruiz et de M. Blanc pour le retard avec lequel ce rapport a été livré et c'est la raison pour laquelle j'ai quelque peu

insisté auprès de notre président pour qu'il puisse être traité en votre présence avant que certains d'entre nous nous quittent pour aller au Grand Conseil.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.)** : – Il y a un an jour pour jour, je déposais le postulat dont nous parlons ce soir. Mon idée était alors de trouver un moyen d'éviter la fixation des zones de deal dans notre ville et de faire de ce principe l'une des tactiques principales en matière de lutte contre le trafic de rue. Force est aujourd'hui de constater que ce postulat est encore bien d'actualité tant les dealers sont nombreux au centre et dans certains quartiers de la ville. La problématique du deal ne connaît pas de solution miracle et l'on sait que la Police municipale mène un travail de longue haleine pour lutter contre ce trafic. Tant que la demande existera, le trafic de drogue continuera, ici comme dans d'autres villes ou pays. On sait également qu'il s'inscrit dans un système complexe dépendant de plusieurs facteurs tels que le type de marché local, le type de stupéfiant, les lieux d'achat et de consommation, les actions de répression et de prévention en vigueur ou, plus important encore, le type d'acteurs en présence : les consommateurs, les trafiquants-consommateurs et les dealers. Et les dealers dont on parle précisément en ce moment n'ont rien à perdre à mener une telle activité tant leur statut et conditions de vie sont précaires d'une part et les sanctions en vigueur peu dissuasives d'autre part. Reste que le deal est installé dans certaines rues et quartiers du centre-ville depuis des années, au pied des immeubles de résidants, entravant ainsi de manière évidente leur qualité de vie et leur sécurité objective comme subjective. Cette situation n'est plus acceptable pour ces habitants mais également pour le reste de la population. D'un point de vue politique, il n'est pas possible de laisser un sentiment d'impunité s'installer dans l'esprit des Lausannoises et des Lausannois. Car tel est bien le résultat d'une présence importante de dealers dans nos rues et cela même si la police met tout en œuvre pour lutter contre. Ce sont ces constats qui m'ont poussé à rédiger un postulat comportant sept pistes d'actions et de réflexions à intégrer dans le concept général de lutte contre le trafic de rue à Lausanne. Tout d'abord, il paraît indispensable de procéder à des contrôles anti-drogues en nombre et réguliers dans les rues et les quartiers résidentiels du centre concernés, pour éviter toute fixation du trafic dans ces lieux précis. De la même manière, une présence permanente d'agents de police là où se trouvent les dealers pourrait les inciter à se déplacer. Deuxième proposition, la police devrait intégrer à ce plan de lutte la notion d'évaluation aux actions policières qui sont menées contre le trafic, en procédant régulièrement à des évaluations sur place et en communiquant sur cette question. Cela pourrait rassurer la population et pourrait surtout visibiliser le travail que fait la police. Troisième point, il faudrait repenser la réorganisation des effectifs de police de manière à avoir des effectifs stables au sein de la brigade des stupéfiants, des groupes Alpha et Celtus +, pour garantir des conditions de travail acceptables aux policiers qui sont affectés à des tâches difficiles et très peu gratifiantes. Quatrième point, il s'agirait d'intensifier la collaboration relative à la lutte contre le trafic avec la Police cantonale, avec la Gendarmerie ainsi qu'avec les différents acteurs de la justice concernés par la répression de ce trafic. Toujours dans le domaine de la collaboration, il serait également souhaitable d'initier une plate-forme d'échanges autour de cette thématique avec les polices de Berne, Zurich et Bâle, notamment, pour essayer de dégager des solutions qui, appliquées par d'autres polices parfois avec succès, pourraient dès lors être appliquées à Lausanne. Sixième proposition, entamer une réflexion au niveau communal autour de la prévention et de la répression de la consommation de cocaïne en présentant un projet de prévention en milieu festif. Et en évaluant l'opportunité d'introduire un article dans le Règlement de police sanctionnant la consommation festive, et j'insiste sur le mot festive, de cocaïne, en plus de l'article 19a de la Lstup, dans un but doublement dissuasif et dont la sanction serait également une amende. Enfin, recenser avec les Services industriels de Lausanne les rues et les places aujourd'hui propices aux deals dans lesquelles l'éclairage pourrait être amélioré, voire fortement augmenté, toujours dans un but dissuasif. Je le disais en préambule, il n'existe pas de solution facile à un problème aussi complexe. En revanche les autorités politiques doivent déployer toutes les mesures à

leur portée pour combattre un trafic de drogues désormais bien installé et qui pourrit la qualité de vie de certains quartiers et de ses habitants. Je vous remercie donc par avance de réserver un bon accueil à ces propositions, comme à celles de M. Blanc bien entendu, et de renvoyer les deux textes à la Municipalité.

**M. Mathieu Blanc (PLR) :** – Je suis bien évidemment heureux que pour la dernière séance de M<sup>me</sup> Ruiz je puisse entendre un discours que j’aurais pu moi-même entièrement prononcer, tant il est vrai que nous partageons exactement la même volonté. Et je crois que bon nombre d’autres groupes du PLR, je pense aussi à ma collègue Françoise Longchamp qui est intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet, auraient pu tenir le même discours. Il est vrai que par rapport à la date du 20 juin où l’on avait chacun déposé le postulat la situation n’a malheureusement pas changé. Ce n’est effectivement pas la faute des services de l’ordre et des forces lausannoises qui travaillent sur le terrain, mais je crois que le but du postulat de M<sup>me</sup> Ruiz est de proposer des pistes dans d’autres domaines également où nous pouvons évidemment tout à fait la rejoindre. Le but de mon postulat au nom du groupe PLR était également de prendre la problématique sous un angle particulier, celui des citoyens lausannois qui ne supportent plus ce deal dans nos rues et qui empêche les gens de profiter de notre ville. Le problème du deal ne peut naturellement pas être réglé uniquement au plan communal puisque des sanctions découlent du plan fédéral, c’est le Code pénal qui doit être changé. Le PLR a, à différentes occasions, demandé que les sanctions soient plus fortes contre les dealers et je sais que cet avis est partagé par d’autres groupes. Il y a les sanctions fédérales, mais également les compétences cantonales, pour la chaîne pénale notamment. Mais c’est au niveau communal que nous devons absolument assurer autant que possible à nos habitants de pouvoir vivre sereinement sans avoir l’impression que la rue appartient uniquement aux dealers. Et c’est malheureusement le constat amer que font aujourd’hui un certain nombre d’habitants de la ville. Nous sommes heureux de voir que l’idée de harceler les dealers revient dans le postulat socialiste, car à une certaine époque, la gauche de cet hémicycle critiquait un certain nombre de nos propositions en disant que nous ne ferions que déplacer le problème sans rien changer. Nous sommes donc heureux que la gauche le dise aujourd’hui également, et puis tant pis s’il y a une partie de déplacement du trafic. Le but doit être de rendre toujours plus difficile l’activité des dealers, de les harceler, de les gêner sans arrêt et de ne pas leur laisser une minute de répit, évidemment dans la mesure des forces de nos policiers. Tel est le but aujourd’hui et, par le biais par exemple des mesures d’éloignement qui avaient été renvoyées en postulat, nous devons trouver les méthodes pour empêcher que les rues soient pleines de dealers. Ce qui est malheureusement aujourd’hui à nouveau la vision de nos habitants.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Je suis heureuse de constater que le Parti socialiste par la voix de M<sup>me</sup> Ruiz constate qu’il y a un problème de dealers dans nos rues, car depuis de nombreuses années j’ai déposé interpellations, motions, postulats demandant également à la Municipalité qu’elle prenne des mesures contre le deal. La plupart de mes propositions et notamment le harcèlement et la prévention se retrouvent dans le postulat de M<sup>me</sup> Ruiz. Or toutes mes interventions ont toujours été refusées par le Parti socialiste. Nous allons donc enfin pouvoir aller de l’avant si les postulats que l’on traite maintenant sont acceptés par le Conseil communal.

**M. Marc Vuilleumier, municipal, Sécurité publique et sports :** – Je ne sais pas s’il a été suggéré une seule fois que le deal de rue n’existait pas ou que ce n’était pas un problème, mais ce serait effectivement nier complètement la réalité de dire que ce problème n’existe pas et que les habitants ne sont pas excédés et irrités par la présence de dealers. J’aimerais rendre hommage au travail fait par la Police municipale, qui n’est peut-être pas suffisant en termes d’effectifs, mais qui est quotidien. Les contrôles anti-drogues ne sont peut-être pas suffisants par rapport au nombre de personnes qui font du deal, mais la volonté d’essayer de les perturber est toujours là, même si ce sont des gens qui ont été contrôlés la veille ou deux jours avant. La présence permanente qui a eu lieu sur l’esplanade nord de la Riponne

a sensiblement amélioré la situation, notamment sur le passage au-dessus. Il y a également eu une présence très importante sur la place de Chauderon avec comme constat que pas mal de trafiquants se sont déplacés au nord de la place. Ce qui ne veut pas dire que parce qu'il y a déplacement il ne faille pas le faire. Ce ne serait pas une politique réaliste de dire cela. Avec la pétition des habitants qui viennent d'arriver, il faudra à nouveau les recevoir pour regarder quelles solutions on peut apporter pour améliorer la situation de leur vie au quotidien. En termes d'évaluation et de communication aux habitants, on peut sans doute faire mieux pour anticiper et incontestablement le postulat de M<sup>me</sup> Ruiz va nous aider à apporter des solutions à ceci. Par rapport au personnel stable, nous pouvons bien sûr en discuter en termes de tactique policière, tout comme les contrôles des capacités des discothèques. Si le personnel est trop stable, il devient aussi trop connu des personnes qui s'adonnent à ça. C'est bien sûr toute la structure qui doit être stable mais avec la possibilité que les policiers puissent faire leur travail sans être reconnus loin à la ronde. En termes de prévention, j'aimerais partager avec vous un souci qui existe maintenant depuis quelques mois, qui est la réapparition du marché de l'héroïne à Lausanne et contre lequel la Police accorde une très grande importance. Elle veille à ce que ce marché ne se réinstalle pas, avec un certain succès puisque depuis le début de l'année ce serait quelque 50 dénonciations qui ont été faites pour ce trafic-là, et souvent pour des quantités relativement importantes pouvant aller jusqu'à 60 grammes ou davantage. C'est effectivement un autre marché et d'autres filières que la cocaïne qui se vend par boulettes avec des conséquences judiciaires souvent dérisoires. La justice applique les textes que l'on met à sa disposition et ne peut faire autrement, mais pour le marché de l'héroïne ce sont souvent des quantités plus importantes qui sont saisies sur les gens et qui permettent alors de véritables incarcérations et souvent des procès. Aujourd'hui, il y a donc vraiment la volonté de ne pas laisser s'installer ce marché-là à Lausanne en cherchant le plus possible de renseignements pour le combattre. Ces diverses propositions sont très intéressantes et mériteront bien sûr qu'on y réponde avec des préavis de sécurité qui sont en voie de finition ou un préavis spécial car la drogue est un sujet qui s'invite fréquemment dans ce Conseil et qui mérite toute l'attention.

La discussion est close.

**M. Yves Ferrari (Les Verts), rapporteur** : – C'est à l'unanimité que la commission vous propose de renvoyer le postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz à la Municipalité et c'est également à l'unanimité que cette même commission vous propose de renvoyer le postulat de M. Mathieu Blanc à la Municipalité.

**Le postulat Rebecca Ruiz est pris en considération avec 3 avis contraires et 1 abstention.**

**Le postulat Mathieu Blanc est pris en considération.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » ;
- vu le postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression sur les dealers ! »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner ces affaires ;
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ces postulats en considération et de les renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

### Allocution de M. Claude-Alain Voiblet, président sortant

**Le président** : – Nous arrivons au terme de notre ordre du jour et allons arrêter-là. Permettez-moi madame la présidente élue, monsieur le syndic, mesdames, messieurs les municipaux, mesdames et messieurs les membres de notre Conseil, monsieur le secrétaire du Conseil, mesdames, messieurs les collaborateurs de l'Administration, mesdames, messieurs. C'est avec un brin d'émotion mais aussi en ressentant un sentiment très fort de reconnaissance pour celles et ceux qui m'ont permis de vivre cette expérience enrichissante de président de notre Conseil que je souhaite vous apporter un dernier message. Si je laisse paraître une image de tranquillité dans l'accomplissement de mon mandat à la tête de notre Conseil, ce soir je peux vous assurer qu'il n'en est rien. Cela pour plusieurs raisons ; tout d'abord il y a la volonté réelle de donner une image positive de notre ville et de notre Conseil. Cela implique de ne pas commettre d'impair et d'avoir en priorité durant toute son année de présidence le bien public comme motivation. Cela signifie aussi de conduire les débats de notre Conseil avec poigne pour respecter l'ordre du jour sans prendre de position partisane tout en soutenant les personnes qui y font leur première expérience politique. Enfin, cette fonction exige d'avoir à cœur la représentation de notre autorité législative auprès des Lausannois, que l'assistance regroupe cinq personnes ou parfois plusieurs centaines de participants, l'engagement doit se faire avec la même passion et la même intensité. D'ailleurs, permettez-moi cette petite confiance : la relation humaine avec un petit groupe de citoyens passionnés est bien souvent plus enrichissante que l'anonymat frisant parfois l'invitation d'office du président du Conseil au sein d'assemblées plus vastes. Ensuite, chers collègues, la conduite des débats n'est pas une chose aisée. Devoir parfois rappeler les règles du fonctionnement de notre Conseil, interrompre un orateur qui s'égaré ou faire patienter un syndic qui veut absolument prendre la parole (*pires*) sont probablement les actes les plus difficiles à accomplir à cette tribune. Cela fait cependant partie de la mission du président. Je constate toutefois, avec un grand plaisir, que tous les membres de notre Conseil, comme d'ailleurs les membres de la Municipalité, ont su durant cette première année de législature porter clairement le débat sur les idées en laissant de côté les attaques personnelles. Permettez-moi ce petit conseil, pour faire avancer ses projets en politique, la meilleure piste est le débat des idées dans le respect des personnes, et cela ne signifie pas que les débats doivent être ennuyeux et exempts de toute confrontation. Je ne peux terminer mon année de la présidence sans prendre le temps d'adresser, ça sera un petit peu long mais avec émotion bien sûr, mes plus vifs remerciements à de nombreuses personnes.

Tout d'abord à vous chers collègues, je souhaite vous dire le plaisir que j'ai eu à conduire les travaux de notre Conseil, les quelques rares instants où un sentiment de solitude m'a envahi, ne sachant pas comment favoriser la poursuite de nos débats devant parfois le vide laissé par notre Règlement. Eh bien, j'ai toujours pu compter sur un regard complice et le soutien appuyé de l'une ou l'autre d'entre vous.

Ensuite à la Municipalité, à notre syndic en particulier, pour la qualité des relations de travail entre notre Conseil communal et la Municipalité, les changements au sein de la Municipalité et le début d'une nouvelle législature n'ont en aucun cas perturbé l'organisation de nos travaux.

Je tiens également à adresser mes remerciements à M. Zutter, secrétaire municipal, pour son soutien.

C'est avec respect que j'adresse également mes remerciements à M. Roland Rapaz, notre ancien président, qui m'a précédé à cette tribune et m'a fait bénéficier de son expérience en répondant avec clarté à mes questions. Ces remerciements s'adressent aussi à d'anciens présidents qui m'ont gratifié de leurs compétences.

Si parfois le président se sent éloigné et même parfois un peu absent des débats de fond, des liens particuliers se lient avec les membres du Bureau du Conseil communal. J'aimerais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Resplendino, notre nouvelle présidente, et M<sup>me</sup> Litzistorf, notre

nouvelle vice-présidente, pour leur soutien durant l'année écoulée. Vous avez su mettre vos compétences au service du Conseil communal. Je vous félicite une nouvelle fois pour votre élection méritée et je suis certain que vous saurez mener nos débats dans les mois à venir.

Je tiens aussi à remercier nos scrutateurs et nos scrutateurs suppléants, M<sup>me</sup> Wermelinger ainsi que MM. Faller, Gebhardt et Pernet, pour leur travail durant l'année écoulée.

Un merci particulier s'adresse à M. Frédéric Tétaz, à son équipe du secrétariat et à M<sup>me</sup> Monbaron, qui met ses compétences à la disposition du Conseil dans l'organisation de l'ordre du jour et de nos commissions. Monsieur le secrétaire, je vous prie de transmettre à toute votre équipe mes remerciements, ceux de notre Conseil également, pour le travail que vous avez accompli durant l'année écoulée. Permettez-moi, monsieur Tétaz, de vous dire que notre collaboration fût très agréable et conviviale. Merci de votre engagement tout au long de cette première année de législature.

Cette année particulièrement, des acteurs importants méritent également nos remerciements. Il s'agit de toutes les personnes qui se sont mises à la disposition du Bureau électoral et du Bureau de dépouillement pour les élections et votations. En effet, M. Jaquenoud, qui a pu s'appuyer sur les compétences reconnues de M<sup>me</sup> Fivaz, a mis sur pied à huit reprises une équipe comptant parfois jusqu'à 350 personnes pour permettre au peuple d'exercer sa part du pouvoir démocratique. Merci à toutes celles et tous ceux dans cette ville qui se mettent à disposition pour cette activité.

Des remerciements vont aussi à nos trois huissiers, MM. Lebet, Deschenaux et Kiefer. Je prie M. Kiefer de transmettre nos remerciements à M. Lebet qui est absent ce soir. J'aimerais les remercier pour leurs compétences et leur soutien. Ils sont attentifs à nos besoins et ils s'engagent afin de faciliter notre travail en faveur de la collectivité publique. Un grand merci également pour votre gentillesse.

Durant les premiers mois de ma présidence, le Bureau de votre Conseil a passé beaucoup de temps pour rechercher des solutions techniques optimales à l'enregistrement, à la retransmission et à l'archivage des séances de notre Conseil. Nous avons aujourd'hui un système fiable et performant et je me permets d'adresser des remerciements à nos techniciens ainsi qu'aux collaborateurs de Sonomix. Avec l'évolution technique et les nouveaux médias, je ne suis pas certain que notre Conseil serait encore en mesure de tenir ses séances sans vous.

Permettez-moi également de remercier les journalistes qui participent avec patience à nos délibérations et rapportent sur les activités principales du Conseil communal de Lausanne.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas citer les personnes qui travaillent dans l'ombre chaque mardi. Je veux parler des collaborateurs de la Police qui assurent notre sécurité, des traiteurs qui préparent notre collation ainsi que de l'équipe des concierges qui s'occupent de l'entretien de notre salle.

Chers collègues, je conclus en vous remerciant sincèrement. Je remercie tout particulièrement les membres de notre Conseil qui m'ont élu, voici une année, me permettant de vivre cette expérience enrichissante unique. J'espère avoir pleinement mérité votre confiance. Je tiens aussi à remercier celles et ceux qui ont exprimé leur scepticisme. Ce scepticisme fut pour moi une source de motivation supplémentaire. Je vous remercie.

Je vous souhaite de bonnes vacances estivales et je lève cette séance. Merci beaucoup.

*Applaudissements.*

---

La séance est levée à 22 h 10.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste et Didier Ambühl*

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16